UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

571 st MEETING: 30 JANUARY 1952 ème SEANCE: 30 JANVIER 1952

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

PALAIS DE CHAILLOT, PARIS

| TABLE OF CONTENTS | |
|---|-------|
| | Pag |
| Provisional agenda (S/Agenda 571) | 1 |
| Adoption of the agenda | 1 |
| Letter dated 12 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the resolution adopted by the General Assembly at its 358th plenary meeting held on 11 January 1952 (S/2478) | |
| The India-Pakistan question (continued) | 2 |
| TABLE DES MATIERES | |
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda 571) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| ettre en date du 12 janvier 1952 adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 358ème séance plénière, le 11 janvier 1952 (S/2478). | , - : |
| Suestion Inde-Palzietan (quita) | 1 |
| Question Inde-Pakistan (suite) | 2 |

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the Official Records.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits in extenso dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux Procès-verbaux officiels.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

FIVE HUNDRED AND SEVENTY-FIRST MEETING

Heid at the Palais de Chaillot, Paris, on Wednesday, 30 January 1952, at 3 p.m.

CINQ CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

Tenue au Palais de Chaillot, Paris, le mercredi 30 janvier 1952, à 15 heures.

President: Mr. J. CHAUVEL (France).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 571)

- 1. Adoption of the agenda.
- Letter dated 12 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the resolution adopted by the General Assembly at its 358th plenary meeting held on 11 January 1952 (S/2478).
- 3. The India-Pakistan question:
 - (a) Letter dated 18 December 1951 addressed to the Secretary-General from the United Nations Representative for India and Pakistan, transmitting his second report to the Security Council (S/2448).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (translated from French): Members of the Council will note that the question of the dissolution of the Commission for Conventional Armaments has been placed at the head of the provisional agenda for this meeting. I understand that this action has to be taken immediately. No protracted discussion should be necessary, and I therefore have placed the item on our agenda before the India-Pakistan question.

The agenda was adopted.

Letter dated 12 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the Secretary-General, transmitting the resolution adopted by the General Assembly at its 358th plenary meeting held on 11 January 1952 (S/2478)

2. The PRESIDENT (translated from French): In connexion with item 2 of the agenda for this meeting I would remind members of the Council that the resolution adopted on 11 January 1952 by the General Assembly recommended to the Security Council that it dissolve the Commission for Conventional Armaments. ¹

Président: M. J. CHAUVEL (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 571)

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Lettre en date du 12 janvier 1952 adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 358ème séance plénière, le 11 janvier 1952 (S/2478).
- 3. Question Inde-Pakistan:
 - a) Lettre en date du 18 décembre 1951 adressée par le Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan au Secrétaire général pour lui remettre son deuxième rapport au Conseil de sécurité (S/2448).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT: Les membres du Conseil constateront que la question de la dissolution de la Commission des armements de type classique a été placée en tête de l'ordre du jour provisoire de cette séance; il m'a été signalé que cette dissolution devait être opérée sans plus tarder; cela ne comportera sans doute pas de longs débats et c'est pourquoi je l'ai fait inscrire, sur notre ordre du jour, avant la question Inde-Pakistan.

L'ordre du jour est adopté.

Lettre en date du 12 janvier 1952 adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité pour lui transmettre la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa 358ème séance plénière, le 11 janvier 1952 (S/2478)

2. Le PRESIDENT: En ce qui concerne le point 2 de l'ordre du jour de la présente séance, je rappelle que la résolution adoptée le 11 janvier 1952 par l'Assemblée générale recommande au Conseil de sécurité de dissoudre la Commission des armements de type classique 1; cette dissolution est le complément naturel de la création

¹ For the text of the resolution, transmitted to the Security Council in document S/2478, see Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Resolutions, resolution 502 (VI).

¹ Pour le texte de la résolution, transmise au Conseil de sécurité dans le document S/2478, voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Résolutions, résolution 502 (VI).

That action is the natural complement of the establishment of the Disarmament Commission, which is to meet in a few days' time.

- 3. The recommendation contained in paragraph 2 of the resolution of 11 January 1952 met with no opposition in the General Assembly. I presume therefore that the Council will comply without discussion, and will take its decision today, before dealing with item 3 of its agenda.
- 4. I have therefore prepared a very brief draft resolution [S/2506] on which I invite the Council to vote at once. It reads as follows:

"The Security Council,

"In view of the recommendation contained in paragraph 2 of the resolution adopted on 11 January 1952 by the General Assembly,

"Dissolves the Commission for Conventional Armaments,"

The draft resolution submitted by the President was adopted.

The India-Pakistan question (continued)

At the invitation of the President, Mr. Setalvad, representative of India, and Mr. Frank P. Graham, United Nations Representative for India and Pakistan, took places at the Security Council table.

- Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan): The Kashmir question has been before the Security Council since 1 January 1948. During these four years every aspect of the question has been examined. On-thespot inquiries have been made by the United Nations Commission for India and Pakistan (UNCIP), by Sir Owen Dixon and now by Mr. Frank P. Graham. The fullest information has therefore already been made available to the Security Council on this question. The representatives of India and Pakistan have also stated their views at great length before the United Nations Commission, the United Nations representatives and the Security Council itself. The official correspondence on the subject runs into hundreds of pages, while the verbatim records of the Security Council are even more voluminous. It is thus not for want of factual information with regard to the various aspects of the problem, nor for lack of knowledge of the views of the parties, that the dispute has not so far been settled. The deadlock that has unfortunately been reached with regard to the matter is also not due to the absence of an agreement.
- 6. After hearing both sides at length and ascertaining their views in detail and taking all relevant factors into account, the United Nations Commission obtained the agreement of India and Pakistan to which the UNCIP resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949 apply. These two resolutions together constitute the international agreement with regard to Kashmir and cover all the stages from the cease-fire to the holding of

de la Commission du désarmement, qui doit se réunir dans quelques jours.

- 3. La recommandation contenue au paragraphe 2 de la résolution du 11 janvier dernier n'a fait l'objet, devant l'Assemblée générale, d'aucune opposition. Je pense donc que le Conseil y donnera suite sans débat et qu'il prendra une décision aujourd'hui même avant d'aborder le point 3 de son ordre du jour.
- 4. En conséquence, j'ai préparé un projet de résolution très court [S/2506] sur lequel je suggère au Conseil de se prononcer immédiatement. Ce projet de résolution est ainsi conçu:

"Le Conseil de sécurité,

"Vu la recommandation contenue dans le paragraphe 2 de la résolution adoptée le 11 janvier 1952 par l'Assemblé générale.

"Dissout la Commission des armements de type classique."

Le projet de résolution soumis par le Président est adopté.

Question Inde-Pakistan (suite)

Sur l'invitation du Président, le représentant de l'Inde, M. Setalvad, et le Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, M. Frank P. Graham, prennent place à la table du Conseil.

- Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (traduit de l'anglais): Le Conseil de sécurité est saisi de la question du Cachemire depuis le 1er janvier 1948. Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, chaque aspect de la question a été examiné. La Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (CNUIP), puis Sir Owen Dixon et maintenant M. Frank P. Graham ont procédé à des enquêtes sur place. Le Conseil de sécurité a donc déjà eu communication des renseignements les plus complets touchant cette question. Les représentants de l'Inde et du Pakistan ont également exposé leurs vues dans le plus grand détail devant la Commission des Nations Unies, les représentants de l'Organisation et le Conseil lui-même. La correspondance officielle relative à cette question compte des centaines de pages, et le compte rendu sténographique des séances du Conseil de sécurité est encore plus volumineux. Si le différend n'a pas encore été réglé, ce n'est donc pas parce que le Conseil a manqué de renseignements touchant les divers aspects du problème, ou parce qu'il ne connaît pas les vues des parties. Si l'on a malheureusement abouti à une impasse dans cette affaire, cela n'est pas dû non plus à l'absence d'un accord.
- 6. Après avoir longuement entendu les deux parties, s'être fait une idée précise de leur position et avoir tenu compte de tous les facteurs pertinents, la Cormission des Nations Unies a obtenu l'accord entre l'Inde et le Pakistan auquel se réfèrent les résolutions de la CNUIP du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949 ². A elles deux, ces résolutions constituent l'accord international concernant le Cachemire; elles embrassent toutes les phases du

² See Official Records of the Security Council, Third Year, Supplement for November 1948 (S/1100), p. 32, and ibid., Fourth Year, Supplement for January 1949 (S/1196), p. 23.

² Voir les Documents officiels du Conseil de sécurité, Troisième année, Supplément de novembre 1948 (S/1100), p. 32, et ibid., Quatrième année, Supplément de janvier 1949 (S/1196), p. 23.

the plebiscite. It has been the concern of those who have been called upon since to deal with the matter — General McNaughton, Sir Owen Dixon and Mr. Frank P. Graham — to preserve and build upon the measures of agreement already reached between India and Pakistan. In pursuance of this international agreement the cease-fire came into effect on 1 January 1949 and an agreement on the demarcation of the cease-fire line was reached on 27 July 1949.

- 7. Admiral Chester W. Nimitz of the United States Navy was designated as Plebiscite Administrator, with the agreement of India and Pakistan, on 22 March 1949. Since January 1949 Pakistan has been striving to secure the implementation of the remaining terms of the agreement. There has at no time been any question of anything being imposed from outside on either party. The efforts of the Security Council have been directed solely towards securing an implementation of the agreement existing between the parties. The deadlock that is now almost three years old is related to the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir preparatory to the holding of the plebiscite and the induction into office of the Plebiscite Administrator.
- 8. When the cease-fire was agreed, the armed forces engaged in Jammu and Kashmir fell into the following categories. On the Pakistan side there were the tribesmen and Pakistan nationals who had entered the State for the purpose of fighting, and also regular troops of the Pakistan Army and the Asad Kashmir forces. On the Indian side of the cease-fire line the forces consisted of regular Indian armed forces and State armed forces, which include the State army and State militia.
- 9. The resolution of the Commission envisaged demilitarization in two stages. The first stage provided for withdrawal of tribesmen, of Pakistan volunteers and Pakistan troops, on the one side, and of the bulk of the Indian forces on the other side. (Vide part II of the resolution of 13 August 1948.) The second stage provided for the final disposal of the remaining forces in the State, namely, the Azad Kashmir forces on the one side and the Indian forces remaining after the withdrawal of the bulk of the Indian forces and the State forces and militia on the other side. (Vide paragraph 4 of the resolution of 5 January 1949.) The obligation on Pakistan to persuade the tribesmen and volunteers to withdraw, in the language of the resolution, arises only after the signing of the truce agreement which has not yet been reached or signed, but as proof of good intentions and of its anxiety to proceed with the implementation of the resolution, Pakistan discharged its obligation without waiting for the conclusion of the truce agreement. Pakistan has also been prepared to withdraw the Pakistan forces of the regular army and to agree to large-scale disbandment of the Azad Kashmir forces, provided that India would carry out its commitment regarding withdrawal of Indian forces and the large scale disbandment of the State army and militia.
- 10. It is not necessary to go over the history of the Kashmir dispute. The Pakistan case has been stated at

- règlement, depuis la suspension d'armes jusqu'à la tenue du plébiscite. Ceux qui, depuis, ont été chargés de s'occuper de la question le général McNaughton, Sir Owen Dixon et M. Frank F. Graham se sont attachés à préserver et à étendre l'accord déjà réalisé sur certains points entre l'Inde et le Pakistan. En exécution de cet accord international, la suspension d'armes est entrée en vigueur le 1er janvier 1949, et un accord sur le tracé de la ligne de suspension d'armes a été conclu le 27 juillet 1949.
- 7. Avec l'assentiment de l'Inde et du Pakistan, l'amiral Chester W. Nimitz, de la marine des Etats-Unis, a été désigné comme Administrateur du plébiscite. Depuis le mois de janvier 1949, le Pakistan s'est efforcé d'obtenir l'application des autres clauses de l'accord. Il n'a jamais été question d'imposer, de l'extérieur, une obligation quelconque à l'une ou l'autre des parties. Les efforts du Conseil de sécurité n'ont tendu qu'à obtenir la mise en œuvre de l'accord qui a été conclu entre les parties. Ce qui, depuis près de trois ans, a empêché tout progrès à cet égard, c'est la question de la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire avant la tenue du plébiscite et la question de l'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite.
- 8. Lorsque l'accord s'est fait sur la suspension d'afmes, les forces armées qui se trouvaient dans l'Etat de Jammu et Cachemire comprenaient les catégories suivantes: du côté pakistanais, il y avait les membres des tribus et les ressortissants pakistanais qui avaient pénétré dans l'Etat pour y combattre, ainsi que des unités régulières de l'armée pakistanaise et les forces du Cachemire asad. Du côté indien de la ligne de suspension d'armes, les troupes consistaient en troupes régulières de l'armée indienne et en troupes de l'Etat de Jammu et Cachemire, lesquelles comprennent des unités de l'armée et de la milice de l'Etat.
- 9. La résolution de la Commission envisageait une démilitarisation en deux étapes. Dans une première étape seraient retirés d'un côté les membres des tribus, les volontaires pakistanais et les troupes pakistanaises, et de l'autre côté, le gros des forces indiennes. (Voir partie II de la résolution du 13 août 1948.) Dans une seconde étape serait réglé le sort des troupes restant dans l'Etat, à savoir: d'une part, les troupes du Cachemire azad, d'autre part, les troupes indiennes qui resteraient après le retrait du gros des forces indiennes ainsi que les troupes et la milice de l'Etat de Jammu et Cachemire. (Voir paragraphe 4 de la résolution du 5 janvier 1949.) Aux termes de la résolution, le Pakistan n'assumait l'obligation de persuader les tribus et les volontaires d'évacuer le Cachemire qu'une fois que serait signé l'accord de trêve, lequel n'a encore été ni conclu ni signé; mais pour manifester ses bonnes intentions et son vif désir d'entreprendre la mise en œuvre de la résolution, le Pakistan s'est acquitté de cette obligation sans attendre la conclusion de l'accord de trêve. Le Pakistan s'est montré également disposé à retirer les troupes de son armée régulière et à consentir au licenclement, dans une mesure importante, des troupes du Cachemire asad, à condition que l'Inde remplit les engagements qu'elle avait assumés en ce qui concerne le retrait des forces indiennes et un large licenciement de l'armée et de la milice de l'Etat.
- 10. Il est inutile de refaire l'historique du différend concernant le Cachemire. La position du Pakistan a été

length before the Security Council on several occasions. The attention of such members of the Council as may be anxious to discover where to find the case stated in detail is drawn to the records of the Security Council meetings of 8, 9 and 10 February 1950 and 6, 7 and 9 March 1951 [464th-466th, 534-536th meetings]. The terms of reference of the United Nations Representative for India and Pakistan are contained in the Security Council resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev.1]. Paragraph 3 of this resolution instructs the United Nations Representative to effect, in consultation with the Governments of India and Pakistan, the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir on the basis of the UNCIP resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949. If Mr. Graham was not successful in carrying out this task, he was instructed to report to the Security Council those points of difference between the parties in regard to the interpretation and execution of the two resolutions which he considered must be resolved to enable such demilitarization to be implemented.

- 11. After visiting Jammu and Kashmir and holding a number of meetings with representatives of India and Pakistan, Mr. Graham put forward, on 7 September 1951, twelve proposals for a comprehensive programme of demilitarization preparatory to the holding of a plebiscite. (Vide annex 2 of document S/2375 8.) Mr. Graham informed the Security Council in this report that he had been able to secure agreement only on the first four of his twelve proposals, namely, those relating to the observance of the cease-fire agreement and the cessation of warlike propaganda and the reaffirmation of the undertaking that the question of the accession of the State of Jammu and Kashmir to India or Pakistan should be decided in a free and impartial plebiscite under the auspices of the United Nations.
- 12. The Security Council considered Mr. Graham's report of 15 October 1951 and his personal statement of 18 October 1951 [564th meeting], and adopted a resolution [S/2392] on 10 November 1951 [566th meeting] noting the basis for a programme of demilitarization which could be carried out in conformity with the previous undertakings of the parties, put forward by the United Nations Representative in his communication of 7 September 1951 to the Prime Ministers of India and Pakistan [S/2375, annex 2]. The Council instructed the United Nations Representative to continue his efforts to obtain agreement on the demilitarization plan, and requested him to report concerning his efforts and his views on the problems confided to him.
- 13. The second report of the United Nations Representative was submitted to the Security Council on 18 December 1951 [S/2448]. On 17 January 1952 Mr. Graham made a personal statement before the Security Council [570th meeting]. Since then the United Nations Representative has released the tentative plan on demilitarization proposed by his Military Adviser, General Devers [S/2485]. Mr. Graham has pointed out that, as a result of his second effort, he had obtained agreement on points 8, 9, 11 and 12 of his truce proposals

longuement exposée au cours de plusieurs séances de Conseil de sécurité. Les membres du Conseil qui désire raient étudier notre cause en détail pourront se reporte aux comptes rendus des séances du Conseil en date de 8, 9 et 10 février 1950 [464ème à 466ème séances] e des 6, 7 et 9 mars 1951 [534ème à 536ème séances]. L mandat donné au Représentant des Nations Unies auprè de l'Inde et du Pakistan figure dans la résolution de Conseil de sécurité en date du 30 mars 1951 [S/2017] Rev.1]. Le paragraphe 3 de cette résolution chargeait le Représentant des Nations Unies d'opérer, après consul tation avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire, sur la base des résolutions de la CNUIP en date du 13 aoûl 1948 et du 5 janvier 1949. Si M. Graham ne réussissait pas à s'acquitter de cette tâche, il devait faire connaître au Conseil de sécurité les points sur lesquels il existerait des divergences entre les parties quant à l'interprétation et l'exécution des deux résolutions, divergences dont il estimerait le règlement indispensable pour permettre de mener à bien cette démilitarisation.

- 11. Après s'être rendu dans l'Etat de Jammu et Cachemire et avoir eu un certain nombre de réunions avec des représentants de l'Inde et du Pakistan, M. Graham a formulé, le 7 septembre 1951, douze propositions relatives à un plan complet de démilitarisation, destiné à préparer l'organisation d'un plébiscite. (Voir annexe 2 du document \$/2375 3.) M. Graham a informé le Conseil de sécurité, le 15 octobre 1951, qu'il n'a pu arriver à un accord qu'au sujet des quatre premières de ces douze propositions; celles portant sur l'observation de l'accord de suspension d'armes et sur l'abandon de la propagande belliciste, ainsi que sur la confirmation de l'engagement aux termes duquel la question de l'adhésion de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan devrait être décidée par un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies.
- Le Conseil de sécurité a examiné le rapport de M. Graham en date du 15 octobre 1951 et a entendu le 18 octobre 1951 [564ème séance] ses déclarations personnelles, et a adopté le 10 novembre 1951 [566ème séance] une résolution [S/2392] dans laquelle il a approuvé le principe fondamental d'un plan de démilitarisation, dont l'exécution serait compatible avec les engagements antérieurs des parties et que le Représentant des Nations Unies a soumis aux Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan dans sa communication du 7 décembre 1951 [S/2375, annexe 2]. Le Conseil a prié le Représentant des Nations Unies de poursuivre ses efforts en vue d'amener les parties à accepter un plan de démilitarisation et l'a chargé de faire rapport au Conseil de sécurité sur les efforts qu'il aura déployés et de lui communiquer son avis sur les problèmes qui lui ont été confiés.
- 13. Le second rapport du Représentant des Nations Unies a été soumis au Conseil de sécurité le 18 décembre 1951 [S/2448]. Le 17 janvier 1952, M. Graham a fait une déclaration personnelle devant le Conseil de sécurité [570ème séance]. Depuis lors, le Représentant des Nations Unies a publié un projet de plan de démilitarisation élaboré par son conseiller militaire, le général Devers [S/2485]. M. Graham a signalé qu'à la suite de sa deuxième tentative, il a pu obtenir un accord sur les points 8, 9, 11 et 12 de ses propositions du 7 septembre

⁸ Ibid., Sixth Year, Special Supplement No. 2.

⁸ Ibid., Sixième année, Supplément No 2 (S/2375).

of 7 September 1951. These related to the procedure for working out the details of a demilitarization plan, and the powers of the Plebiscite Administrator to determine the final disposal of all the remaining forces in consultation with the United Nations Representative and the authorities concerned. Mr. Graham informed the Security Council that agreement had not been reached on the four basic proposals 5, 6, 7 and 10. "Agreement on these four proposals", wrote Mr. Graham, "is most essential for carrying out the plan of demilitarization envisaged as an integrated whole in the twelve proposals" [S/2248, para. 29].

- 14. These four proposals relate to the scope and extent of demilitarization, the period within which the demilitarization programme should be carried out, the quantum of forces which should remain at the end of demilitarization, and the date on which the Plebiscite Administrator should be formally appointed to office. After taking into account the views of both parties, Mr. Graham came to the following conclusions on the four basic proposals concerning which he had not succeeded in obtaining the agreement of India and Pakistan [S/2448, para. 32].
- 15. First, he pointed out that the proposal for a demilitarization programme in a single continuous process implied, in his opinion, the implementation as a whole of part II of the UNCIP resolution of 13 August 1948 and of sub-paragraphs 4 (a) and (b), of the UNCIP resolution of 5 January 1949. The demilitarization programme should, therefore, be in accord with paragraph 7 of his proposals. In other words, the demilitarization programme should embrace all the fighting forces within the State, namely, tribesmen, Pakistan volunteers and troops and Asad Kashmir forces, on the one hand, and the Indian forces, the State army and militia, on the other.
- 16. Secondly, Mr. Graham recommended that the demilitarization programme should be completed by 15 July 1952 unless another date is agreed upon by the representatives of India and Pakistan.
- 17. Thirdly, Mr. Graham recommended that at the end of the programme of demilitarization there should remain "on each side of the cease-fire line the lowest possible number of armed forces based in proportion on the number of armed forces existing on each side of the cease-fire line on 1 January 1949". Mr. Graham explained to the Security Council on 17 January, in his address, that he did not have the expert knowledge to suggest what the exact figures should be, but he had suggested the afore-mentioned principles as a basis for an approach to the problem. He said [570th meeting]:
 - "49. Concerning the first point, the reasons are obvious: both parties have agreed to the demilitation of the State of Jammu and Kashmir and the Security Council has recommended that the demilitarization should be effected.
 - "50. Concerning the second point, it is the view of the United Nations Representative that the way to

- 1951 relatives à la trêve. Ces propositions portaient sur la procédure de l'élaboration des détails d'un plan de démilitarisation et les prérogatives qu'aurait l'administrateur du plébiscite pour déterminer, en consultation avec le Représentant des Nations Unies et des autorités intéressées, ce qu'il conviendrait de faire finalement de toutes les forces restées sur place. M. Graham a informé le Conseil qu'un accord n'a pas été réalisé sur les quatre propositions fondamentales figurant aux points 5, 6, 7 et 10. "Un accord sur ces quatre propositions, écrit M. Graham, est absolument indispensable pour l'exécution du plan de démilitarisation qui se trouve exposé comme un tout dans les douze propositions" [S/2448, paragraphe 29].
- 14. Ces quatre propositions portent sur l'ampleur et l'étendue de la démilitarisation, la période au cours de laquelle le plan de démilitarisation doit être exécuté, l'importance des effectifs qui doivent subsister à l'issue de la démilitarisation et la date à laquelle l'administrateur du plébiscite doit officiellement entrer en fonction. Après avoir pris en considération les vues des deux parties, M. Graham est parvenu aux conclusions suivantes sur ces quatre propositions fondamentales au sujet desquelles il n'a pas réussi à obtenir l'accord de l'Inde et du Pakistan [S/2448, paragraphe 32].
- 15. Premièrement, il a dit que la proposition relative à un plan de démilitarisation constituant un processus unique et continu impliquait, à son avis, la mise en œuvre des mesures prévues dans la deuxième partie de la résolution de la CNUIP en date du 13 août 1948 et des dispositions des alinéas a et b du paragraphe 4 de la résolution de la CNUIP du 5 janvier 1949 considérées comme un tout. Le programme de démilitarisation devrait par conséquent être en harmonie avec le paragraphe 7 de ses propositions. En d'autres termes, le plan de démilitarisation devrait comprendre toutes les forces combattantes se trouvant dans l'Etat, c'est-à-dire, d'une part, les membres des tribus, les volontaires et troupes pakistanaises et les forces du Cachemire azad, et, d'autre part, les forces indiennes, l'armée et la milice de l'Etat.
- 16. Deuxièmement, M. Graham a recommandé que l'exécution du plan de démilitarisation soit achevée le 15 juillet 1952, à moins que les représentants de l'Inde et du Pakistan ne conviennent d'une autre date.
- 17. Troisièmement, M. Graham a recommandé qu'à la fin de la période d'exécution du plan de démilitarisation, "les effectifs des forces armées maintenus de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes soient aussi réduits que possible, ces effectifs étant proportionnés à ceux des forces armées qui se trouvaient de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes à la date du ler janvier 1949". M. Graham a expliqué dans son exposé du 17 janvier au Conseil de sécurité qu'il ne possédait pas les connaissances techniques qui lui permettraient d'indiquer des chiffres exacts, mais qu'il pouvait suggérer les principes ci-dessus pour aborder l'examen du problème. Il a dit [570ème séance]:
 - "49. Le premier principe énoncé est inspiré par des raisons évidentes: les deux parties sont convenues de démilitariser l'Etat de Jammu et Cachemire et le Conseil de sécurité a recommandé que cette démilitarisation soit effectuée."
 - "50. En ce qui concerne le second principe, le Représentant des Nations Unies estime que la démilitari-

demilitarize is to withdraw, or reduce, or disarm and dishand, armed forces, and that the simplest and clearest and one of the most workable principles may be co-ordination in the continuor process so as to have at the end of the period of smilitarization the smallest number possible based in proportion on the number existing at the beginning of the cease-fire on 1 January 1949."

- 18. Fourthly, Mr. Graham recommended that the Government of India "shall cause the Plebiscite Administrator to be formally appointed to office not later than the last day of the demilitarization period", that is, 15 July 1952.
- 19. Mr. Graham attaches importance to this part of his truce proposals. He told the Security Council on 17 January 1952:
 - "54. It is the view of the United Nations Representative that an agreement for a specified time for the induction into office of the Plebiscite Administrator would contribute to the further development of a more friendly atmosphere. One of the main keys to the complex problems of demilitarization, the possible linchpin which would integrate the twelve-point programme, the clearest symbol both of the necessary and ultimate demilitarization in the promised plebiscite, would be the fixing of a definite day for the induction into office of the Plebiscite Administrator.
 - "55. The United Nations Representative holds the view that the best day for the induction into office of the Plebiscite Administrator is not at the beginning or midway but the last day of the contemplated period, which is not later than 15 July 1952."
- 20. I may recall to the memory of the ...embers of the Council that the two UNCIP resolutions contemplate that the Plebiscite Administrator would be formally appointed to office at the beginning of the second stage o' the demilitarization, the stage that is set out in subparagraph 4 (a) and (b) of the resolution of 5 January 1949; that is to say, very much earlier than contemplated by Mr. Graham. Pakistan's views regarding Mr. Graham's truce proposals of 7 September 1951 are set out in the late Prime Minister's letter dated 12 September 1951 [S/2375, annex 4] and in my letter dated 11 December 1251 [S/2448, annex 5]. Pakistan is equally ready to carry out a programme of demilitarization in two stages as envisaged in the UNCIP resolutions, or a demilitarization programme in one single continuous process, as proposed by Mr. Graham. But Pakistan could not possibly be expected to agree to any one-sided demilitarization arrangement. For us, demilitarization is not an ena in itself; it is an essential preliminary to the holding of a free and impartial plebiscite.
- 21. We also agree to Mr. Graham's proposal that the Plebiscite Administrator should be inducted into office not later than the last day of the demilitarization programme, namely, 15 July 1952, although, as I have said, that would postpone his formal appointment to a later period than that contemplated in the UNCIP resolutions.

- sation peut se traduire par le retrait, la réduction ou le désarmement et le licenciement des forces armées, et que le principe le plus simple, et l'un de ceux qu'il serait le plus facile de mettre en œuvre dans la pratique, est sans doute celui de la coordination dans le processus ininterrompu, de sorte que, à la fin de la période de démilitarisation, les effectifs soient ramenés au minimum possible et soient proportionnels aux effectifs existant au début de la suspension d'armes, c'est-à-dire le 1er janvier 1949."
- 18. Quatrièmement, M. Graham a recommandé que le Gouvernement de l'Inde "fasse en sorte que l'Administrateur du plébiscite entre en fonction au plus tard le dernier jour de la période de démilitarisation", c'est-àdire le 15 juillet 1952.
- 19. M. Graham attache de l'importance à cette partie de ses propositions de trêve. A la 570ème séance du Conseil, le 17 janvier 1952, il a dit notamment:
 - "54. De l'avis du Représentant des Nations Unies, un accord sur la fixation d'une date précise pour l'entrée en fonction de l'Administrateur du plébiscite contribuerait à créer une atmosphère plus amicale. Une des principales clés pour la solution des problèmes complexes de la démilitarisation, le joint qui permettrait de faire un tout du programme en douze points, le symbole le plus évident de la démilitarisation finale nécessaire et du plébiscite promis, serait la fixation d'une date précise pour l'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite.
 - "55. Le Représ mant des Nations Unies estime que le mieux serait de fixer la date d'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite non pas au début ou au milieu de la période envisagée, mais au dernier jour de cette période, soit le 15 juillet 1952 au plus tard."
- Je me permets de rappeler aux membres du Conseil de sécurité que les deux résolutions de la CNUIP envisagent que l'administrateur du plébiscite entrera officiellement en fonction au début de la deuxième période de la démilitarisation, période qui est fixée aux alinéas a et b du paragraphe 4 de la résolution du 5 janvier 1949, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que ne le prévoit M. Graham. L'opinion du Pakistan sur les propositions de trêve présentées par M. Graham le 7 septembre 1951 est exposée dans la lettre du Premier Ministre défunt, en date du 12 septembre 1951 [S/2375, annexe 4]. et dans ma lettre du 11 décembre 1951 [S/2448, anne. Le Pakistan est également prêt, soit à exécuter un programme de démilitarisation en deux périodes, comme le proposent les résolutions de la CNUIP, soit un programme de démilitarisation en une opération unique et ininterrompue, comme l'a proposé M. Graham. Toutefois, il ne faudrait pas demander au Pakistan d'accenter un arrangement unilatéral de démilitarisation. Pour nous, la démilitarisation n'est pas une fin en soi; c'est l'indispensable préliminaire d'un plébiscite libre et npartial.
- 21. Nous acceptons également la proposition de M. Graham selon laquelle l'administrateur du plébiscite devrait entrer en fonction au plus tard le dernier jour de la démilitarisation, c'est-à-dire le 15 juillet 1952, bien que cette entrée en fonction soit ainsi reportée à une date plus lointaine que celle qui était envisagée dans les résolutions de la CNUIP.

- 22. In short, we accept in principle the truce proposals formulated in Mr. Graham's second report to the Security Council. We consider, however, that for the sake of clarity, and in order to avoid future controversies, some of the important terms used in Mr. Graham's proposals should be defined and other necessary details should be filled in. In this connexion, the spade work done by General Devers, and the demilitarization plan drawn up by him, after much thought and prolonged study, should prove very helpful.
- 23. At the 570th meeting of the Security Council held on 17 January 1952, the representative of the USSR referred to certain Press reports relating to the granting of military bases in Kashmir to the United States. I wish to state clearly and with authority that these reports upon which he relied for his statement are utterly false and without any foundation whatsoever. We have neither been asked for, nor have we offered, any military or other bases to the United States or any other Power. I trust that any misapprehension that might have been raised in the mind of the representative of the USSR on the basis of the reports to which he refers will now be set at rest.
- 24. The USSR representative has also observed that the settlement of the Kashmir dispute should be "inspired by the principle of equal rights and self-determination of peoples proclaimed in the United Nations Charter", and that the people of Janunu and Kashmir should determine their future through a democratically elected representative constituent assembly. I have since understood that his reference was not to the constituent assembly convened in Indian-occupied Kashmir, but to a new constituent assembly for the whole of Janunu and Kashmir elected under conditions of absolute freedom and impartiality and free from all pressure and interference.
- The difference between what the USSR representative suggested and what the Sacrity Council has sought to achieve with the agreement of India and Pakistan is one of method, not of principle. Throughout this controversy, India, Pakistan and the Security Council have been agreed that the question of the accession of Jammu and Kashmir to Pakistan or India should be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite. This fundamental principle is embodied in the preamble to the Security Council resolution of 21 April 1948 [S/726] and in paragraph 1 of the UNCIP resolution of 5 January 1949. Pakistan fully subscribes to this principle. It not only agrees, but is insistent and eager, that conditions should be created as speedily as possible to enable the people of Jammu and Kashmir freely to record their view on this question. Every measure that the Security Council can devise to achieve this end will have the fullest and unqualified support of Pakistan.
- 26. Mr. Graham described the Kashmir dispute as a running sore which is poisoning the relations between India and Pakistan and draining away the resources and energies of both countries. The dispute has been before the United Nations for over four years. All efforts at negotiation, mediation and conciliation have failed. The

- 22. Lesumé, nous acceptons en principe les propositions de trêve contenues dans le deuxième rapport de M. Graham au Conseil de sécurité. Nous estimons, cependant, que pour plus de clarté et par souci d'éviter de nouvelles controverses, il faudrait définir certains des termes importants qui figurent dans les propositions de M. Graham et y ajouter certains détails indispensables. A cet effet, on pourra recourir utilement aux travaux préparatoires du général Devers et au plan de démilitarisation qu'il a elaboré après mûre réflexion.
- 23. A la 570ème séance du Conseil de sécurité tenue le 17 janvier 1952, le représentant de l'URSS a mentionné certains articles de presse selon lesquels des bases militaires au Cachemire auraient été accordées aux Etats-Unis. Je tiens à déclarer catégoriquement et en connaissance de cause que les articles sur lesquels il s'est fondé sont entièrement faux et sans le moindre fondement. Nous n'avons reçu aucune demande de bases, militaires ou autres, de la part des Etats-Unis ou de toute autre Puissance, et nous n'avons rien offert à quiconque. J'espère que tout doute que le représentant de l'Union soviétique a pu concevoir à la lecture des articles qu'il a mentionnés est maintenant dissipé.
- 24. Le représentant de l'URSS a fait également observer que le règlement de la question du Cachemire doit "s'inspirer du principe, consacré par la Charte des Nations Unies, de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", et que le peuple de Jammu et Cachemire doit décider lui-même de son sort par l'intermédiaire d'une assemblée constituante élue selon les méthodes démocratiques. J'ai compris depuis que le représentant de l'Union soviétique faisait allusion, non pas à l'Assemblée constituante qui s'est réunie dans la partie du Cachemire occupée par l'Inde, mais à une nouvelle assemblée constituante pour l'ensemble de l'Etat, qui serait élue dans des conditions de liberté et d'impartialité absolues et qui serait à l'abri de toute pression ou intervention extérieures.
- 25. Il n'y a qu'une différence de méthode, et non de principe, entre les suggestions du représentant de l'URSS et ce que le Conseil a cherché à obtenir, avec l'accord de l'Inde et du Pakistan. Tout au long de ce différend, l'Inde, le Pakistan et le Conseil de sécurité ont été d'accord pour estimer que la question du rattachement éventuel de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan doit être décidée par un plébiscite libre et impartial, selon les méthodes démocratiques. Ce principe fondamental est énoncé dans le préambule de la résolution adoptée le 21 avril 1948 [S/726] par le Conseil de sécurité, de même qu'au paragraphe 1 de la résolution adoptée le 5 janvier 1949 par la CNUIP. Le Pakistan approuve ce principe sans réserve. Le Pakistan n'accepte pas seulement que l'on crée le plus rapidement possible des conditions qui permettront à la population de l'Etat de Jammu et Cachemire d'exprimer librement son point de vue sur cette question; il insiste, et de la manière la plus vive, pour qu'il en soit ainsi. Toute mesure que le Conseil de sécurité pourra concevoir à cette fin recueillera l'appui sans réserve du Pakistan.
- 26. M. Graham a décrit le différend relatif au Cachemire comme une plaie ouverte qui empoisonne les rapports entre l'Inde et le Pakistan et qui épuise les ressources et l'énergie de chacun des deux pays. L'Organisation des Nations Unies est saisie du différend depuis plus de quatre ans. Tous les efforts de négocia-

time has come for the Security Council to face the issue and bring about a peaceful settlement of the dispute. The welfare and prosperity of over 400 million human beings and the peace and stability of South Asia are at stake. The situation brooks no further delay. It calls for prompt, firm and decisive action. We earnestly hope that the yearnings and prayers of the millions of people of Jammu and Kashmir and the Indo-Pakistan subcontinent will not remain unanswered, and that the Security Council will now take definite steps to resolve the points in dispute submitted by Mr. Graham, so that the implementation of the two UNCIP resolutions may be resumed and pushed vigorously forward.

- 27. Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I have listened with great attention to the speech made by my friend, the Minister for Foreign Affairs of Pakistan. We are all, I am sure, very grateful to him for the *résumé* which he has given us of the negotiations conducted by Mr. Graham since the Security Council resolution of 30 March 1951, and we shall all doubtless wish to study the conclusions which he has drawn.
- 28. Sir Mohammad Zafrulla Khan has also, if I may say so, dealt most effectively with the allegations made by the representative of the Soviet Union in his intervention on 17 January with which, as the Council will recollect, I also dealt at the time. I do most sincerely hope that these extraordinary red herrings will not continue to be drawn across the trail and that the Council will return to the atmosphere of objectivity which, until the USSR representative made his last intervention, had always, I think I am right in saying, characterized its consideration of the Kashmir problem.
- The representative of India will presumably, at 29. some stage in our discussion, wish to comment on the views expressed by the Foreign Minister of Pakistan and to put forward the views of the Government of India on the points immediately at issue. In the belief that both parties will seek, so far as possible, to avoid controversy — which I know is the intention — I have asked the President's permission to speak before the representative of India, in the hope that, by putting before the Council certain proposals — constructive as we believe - we may be able to confine our discussion to a quite brief examination of the steps likely to carry this problem further forward towards a solution. In our long and painful consideration of the Kashmir question, we have — as it were — inched our way slowly forward, one step at a time. Now, however, seems to be the time to take one final step.
- 30. We have now had time to give proper study to Mr. Graham's second report and to the text of the important and helpful oral statement which he made to the Council on 17 January 1952. The United Kingdom Government had hoped, of course, that Mr. Graham, during the further period of six weeks in which he continued his negotiations with the two parties here in Paris, would succeed in resolving the outstanding points of difference between them. We had hoped that, with the points of difference so clearly defined, the way would

- tion, de médiation, et de conciliation ont échoué. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de faire face au problème et de provoquer un règlement pacifique de la question. Le bien-être et la prospérité de plus de 400 millions d'êtres humains et la paix et la sécurité de l'Asie méridionale sont en jeu. La situation ne permet plus aucun atermoiement. Elle exige des mesures immédiates, fermes et décisives. Nous espérons ardemment que les prières des millions d'habitants de l'Etat de Jammu et Cachemire et de la péninsule indo-pakistanaise ne demeureront pas sans réponse et que le Conseil de sécurité prendra maintenant des mesures précises pour régler les points de 1 ige énumérés par M. Graham, de façon que l'on entreprenne à nouveau et énergiquement de mettre en œuvre les deux résolutions de la CNUIP.
- 27. Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): J'ai suivi avec la plus grande attention le discours de mon ami le Ministre des affaires étrangères du Pakistan. Nous lui sommes tous, j'en suis persuadé, très reconnaissants du résumé qu'il nous a donné des négociations auxquelles M. Graham a procédé depuis l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité en date du 30 mars 1951; sans aucun doute, nous tiendrons tous à étudier les conclusions qu'il a tirées.
- 28. Sir Mohammad Zafrulla Khan a également, à mon avis, répondu de la manière la plus pertinente aux allégations que le représentant de l'URSS avait formulées dans son intervention du 17 janvier, allégations auxquelles, les membres du Conseil se le rappellent certainement, j'avais aussi répondu à cette date. J'espère ardemment que ces incroyables diversions ne continueront pas à se produire et que le Conseil retrouvera l'atmosphère d'objectivité qui, jusqu'à la dernière intervention du représentant de l'Union soviétique, avait toujours—je crois que tout le monde en conviendra—caractérisé l'examen du problème du Cachemire par le Conseil.
- 29. Le représentant de l'Inde voudra sans doute, à une phase ultérieure de nos débats, présenter des observations sur le point de vue exposé par le Ministre des affaires étrangères du Pakistan et exposer le point de vue du Gouvernement de l'Inde sur la question. Convaincu que les deux parties désirent, dans toute la mesure du possible, éviter des controverses — ce qui correspond, je le sais, à leurs intentions - j'ai demandé au Président l'autorisation de prendre la parole avant le représentant de l'Inde; j'ai pensé que, si nous lui soumettons des propositions, propositions que nous croyons être constructives, le Conseil pourra limiter ses débats à un très bref examen des mesures qui seraient susceptibles de faire avancer la solution de ce problème. Dans le processus prolongé et pénible de l'examen du problème du Cachemire, les progrès accomplis l'ont été pas à pas. Le moment semble maintenant venu de franchir l'étape finale.
- 30. Nous avons eu maintenant le temps nécessaire pour étudier comme il convenait le deuxième rapport intérimaire de M. Graham, ainsi que ses déclarations orales importantes et utiles faites au Conseil le 17 janvier dernier. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait naturellement espéré que, pendant la nouvelle période de six semaines au cours de laquelle M. Graham a poursuivi ici même, à Paris, ses négociations avec les deux parties, il réussirait à résoudre les divergences qui subsistent entre elles. Nous avions espéré que les diver-

he found to reach agreement on them. I shall not, therefore, conceal the fact that the United Kingdom Government was deeply disappointed when Mr. Graham's second report showed that on the two basic points—the points which go to the very root of this problem of arranging a plebiscite in Kashmir—the differences between the Governments of India and Pakistan seem to be almost as wide as ever. As we know, Mr. Graham defined these two points in his oral statement as follows: first, the minimum number of forces to be left on each side of the cease-fire line at the end of the period of demilitarization; and, secondly, the fixing of the definite time when the Government of India would cause the Plebiscite Administrator to be inducted into office.

- 31. Agreement between the parties must clearly be reached under these two heads before we can hope to go forward to the plebiscite and to the final goal to which both the parties have pledged themselves: namely, a decision by the people of Kashmir whether the accession of their State should be to India or to Pakistan. How such agreement can best be brought about is, I submit, the matter which requires our immediate attention.
- I do not wish to suggest to the Council that because these basic differences continue no progress has been made during Mr. Graham's tenure of office as United Nations Representative. On the contrary, I believe that there has been significant progress and that we are all greatly indebted to Mr. Graham for clearing a good deal of the ground towards a final settlement of the dispute. In the first place, it has been a considerable gain, in our view, for Mr. Graham to formulate the main points on which agreement between the two C vernments is required, in the form of his twelve-point proposal. This has introduced clarity into the consideration of the dispute and has disposed of a number of uncertainties and ambiguities which tended to cloud the earlier negotiations. Also, we must by no means overlook the importance of the eight points in Mr. Graham's proposals to which the two Governments have expressed their agreement.
- 33. It is because of the success which Mr. Graham has had in carrying his negotiations forward that the Government of the United Kingdom now believes that he should pay a further visit to the sub-continent to make one final attempt to bring about a solution of the two outstanding points of difference which I mentioned earlier. After all, we must admit that the circumstances for Mr. Graham's last round of negotiations were perhaps not entirely propitious. The Government of India was already preoccupied with the arrangements for its general election, which, as we all know, on account of both the size of the country and the great extension of the franchise, has presented many difficult problems. The United Kingdom Government therefore hopes that, now that the Indian elections are, as I believe, virtually over, and now that both the Government of India and the Government of Pakistan are ready — and we believe indeed anxious — to give their full attention to the task of working out an agreement on outstanding points, continued negotiations by Mr. Graham will be fully justified.

gences ayant été si nettement définies, il serait possible de se mettre d'accord à leur sujet. Je ne cacherai donc pas que le Gouvernement du Royaume-Uni a été profondément déçu de constater, dans le deuxième rapport de M. Graham, que les divergences d'opinions entre les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan demeurent presque aussi importantes qu'auparavant sur deux points d'importance fondamentale, qui touchent au cœur même du problème de l'organisation d'un plébiscite au Cachemire. Comme on le sait, M. Graham a défini ces deux points dans sa déclaration orale de la façon suivante: tout d'abord, le nombre minimum de troupes qui resteront à la fin de la période de démilitarisation de chaque côté de la ligne de suspension d'armes et, en second lieu, la fixation de la date à laquelle le Gouvernement de l'Inde permettrait à l'administrateur du plébiscite d'assumer ses fonctions.

- 31. Un accord entre les parties sur ces deux points doit manifestement être réalisé pour qu'on puisse envisager le plébiscite et le but ultime que les deux parties se sont engagées à atteindre: la décision à prendre par la population du Cachemire sur le rattachement de l'Etat à l'Inde ou au Pakistan. Nous devons nous attacher immédiatement à déterminer quels seraient les meilleurs moyens de réaliser cet accord.
- le ne veux pas dire qu'en raison de la persistance de cette divergence fondamentale d'opinion, aucun progrès n'a été accompli pendant la période au cours de laquelle M. Graham a exercé ses fonctions de Représentant des Nations Unies. Je crois, au contraire, que des progrès sensibles ont été réalisés et que nous devons tous être très reconnaissants à M. Graham, qui a déblayé le terrain en vue d'un règlement définitif du différend. En premier lieu, j'estime que le fait que M. Graham ait formulé dans ses propositions, en douze points, les principales questions sur lesquelles un accord entre les deux Gouvernements est nécessaire, a été fort utile. Cette définition introduit de la clarté dans l'examen du différend et a permis de dissiper un certain nombre d'incertitudes et d'ambiguïtés qui, antérieurement, avaient contribué à jeter la confusion dans les négociations. Il ne faut pas non plus sous-estimer l'importance des huit points des propositions de M. Graham auxquels les gouvernements ont donné leur accord.
- C'est justement à cause du succès que M. Graham a obtenu dans la poursuite de ses négociations que le Gouvernement du Royaume-Uni estime actuellement qu'il devrait se rendre à nouveau dans la péninsule et essayer une fois encore de résoudre les deux divergences subsistantes, que j'ai mentionnées antérieurement. Il faut reconnaître qu'au cours des dernières négociations de M. Graham, les conditions n'étaient peut-être pas entièrement propices. Le Gouvernement de l'Inde se préoccupait déjà de l'organisation des élections générales, qui, comme on sait, ont soulevé de nombreuses difficultés en raison tant des dimensions du pays que de la grande extension du droit de vote. Ces élections sont maintenant, je crois, à peu près terminées et, puisque le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan sont à la fois disposés et, il nous semble, désireux de se consacrer entièrement à l'élaboration d'un accord sur les divergences persistantes, la continuation des négocia-tions de M. Graham serait, de l'avis de mon gouvernement, pleinement justifiée,

- 34. Another reason which has moved us to suggest continued negotiations by the United Nations Representative is that, by going to the sub-continent, he might be able to arrange for representatives from both sides, able to speak for their Governments, to meet together under his chairmanship to discuss how best to resolve the differences at present preventing demilitarization, the plebiscite and the final settlement of the dispute. Indeed, he might find the situation such that it would be possible for the two Prime Ministers themselves to meet under his chairmanship. That might happen. I express this hope, because we think that such joint discussions offer the best hope of speedy progress. Of course, Mr. Graham would have to decide himself when the moment was appropriate for them, and we would not wish in any way to limit his discretion. But, should he decide that joint discussions were desirable, we trust that he would find the two parties ready to fall in with his proposals for bringing them about.
- 35. It is scarcely necessary, I suppose, for me to say that the United Kingdom Government is fully aware of the urgent need for a settlement of this dispute and for some early and tangible proof that the Security Council and its representative, Mr. Graham, are carrying matters forward towards a settlement. I would therefore suggest that, if the procedure which I have just put before the Council is adopted, Mr. Graham should report back to the Council on the results of his further negotiations by the end of March. I think it is most important and I am sure that Mr. Graham himself would agree to set some time limit in this way for any further round of negotiations.
- 36. There is no need to speak of terms of reference, I think, for the negotiations which I have suggested. In a long series of resolutions, the Council has already clearly defined the path along which a settlement has to be approached. The two parties, by their acceptance of the two resolutions of the United Nations Commission for India and Pakistan, are themselves pledged to a programme for achieving a settlement. Mr. Graham himself, by the twelve-point proposals which he has submitted to the parties in furtherance of the principles contained in the resolution of 30 March 1951, has already set the course which he will follow.
- 37. Throughout his negotiations, Mr. Graham has clearly been guided by two main principles, with which the United Kingdom Government—and, I have no doubt, the governments of most other members of the Security Council—is in complete agreement. The first is that, in order that the plebiscite shall be demonstrably fair and free from any external pressure, the number of troops on both sides of the cease-fire line should be reduced to the absolute minimus compatible with the need to preserve law and order and internal security, and that both parties should co-operate to this end in a spirit of mutual trust and goodwill. The second is that once the process of demilitarization and preparation for a plebiscite has started, the momentum should be maintained until the whole operation is completed.
- 38. The twelve proposals which Mr. Graham put to the two parties last September, and has since been dis-

- Une autre raison qui nous a conduits à proposer que le Représentant des Nations Unies reprit ses négociations, c'est que, s'il se rend dans la péninsule, M. Graham pourra peut-être réunir, sous sa présidence, des représentants des deux parties, habilités à parler au nom de leurs gouvernements, pour un examen des movens qui permettraient de résoudre les divergences qui font actuellement obstacle à la démilitarisation, au plébiscite et au règlement final du différend. Il se peut même que la situation lui permette d'organiser sous sa présidence une réunion des deux Premiers Ministres. C'est en effet possible. Si j'exprime cet espoir, c'est parce que nous pensons que c'est grâce à des échanges de vues de ce genre que l'on a le plus de chances de réaliser des progrès rapides. Bien entendu, il appartiendrait à M. Graham lui-même de décider quand l'heure se prêtera à ces échanges de vues, et nous ne voulons en aucune façon limiter sa liberté d'action. Mais s'il estimait que des discussions en commun soient souhaitables, nous croyons qu'il trouverait les deux parties prêtes à accepter les propositions qu'il présenterait à ce sujet.
- 35. Je n'ai guère besoin, me semble-t-il, de dire que le Gouvernement du Royaume-Uni a pleinement conscience de l'urgence d'un règlement de ce différend et de la nécessité de démontrer, à bref délai, que le Conseil de sécurité et son représentant, M. Graham, progressent dans ce sens. C'est pourquoi je propose, si le Conseil adopte la procédure que je viens d'indiquer, que M. Graham rende compte au Conseil, avant la fin du mois de mars, des résultats des nouvelles négociations qu'il aura entreprises. Je pense qu'il est très important et je suis sûr que M. Graham lui-même partage cet avis de fixer ainsi un délai pour cette nouvelle phase des négociations.
- 36. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de définir le cadre dans lequel devraient se dérouler les négociations que j'ai suggérées. Dans une longue série de résolutions, le Conseil a déjà indiqué sans équivoque dans quelle voie il fallait s'engager pour parvenir à un règlement. En acceptant les termes des deux résolutions de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, les deux parties ont elles-mêmes accepté une méthode de règlement. Dans les douze propositions qu'il a présentées aux parties et qui visent à appliquer les principes énoncés dans la résolution du 30 mars 1951, M. Graham lui-même a déjà défini la voie qu'il suivra.
- Tout au long de ses négociations, M. Graham a été manifestement guidé par deux grands principes, que le Gouvernement du Royaume-Uni — et, j'en suis sûr, les gouvernements de la plupart des autres membres du Conseil de sécurité — accepte sans réserve. Le premier de ces principes est le suivant: pour que le plébiscite ait lieu, sans contestation possible, dans des conditions d'équité et sans aucune pression de l'extérieur, l'effectif des troupes qui se trouvent des deux côtés de la ligne de suspension d'armes doit être réduit au strict minimum compatible avec la nécessité d'assurer le respect de l'ordre public et la sécurité intérieure, et les deux parties doivent coopérer à cette fin dans un esprit de confiance et de bonne volonté mutuelles. Le second principe est que, lorsque la démilitarisation et les préparatifs du plébiscite auront été entrepris, il faudra poursuivre cette tâche jusqu'à ce que l'ensemble de l'opération soit mené à bien.
- 38. Les propositions en douze points que M. Graham a soumises aux deux parties en septembre dernier et

cussing with them, are firmly based on these two principles and we feel satisfied that they are on the right lines. As I have already said, agreement has been secured on eight of them and there has been progress in defining more closely the other four. In our view the object of the new discussions between the parties should be to build on these proposals of Mr. Graham's to consolidate the progress already made, and to tackle the outstanding points of difference on the basis of the two principles to which I have referred in a resolute effort to reach agreement on them.

- 39. In paragraph 32 of his second report, Mr. Graham has expressed views on the four outstanding points of difference. We have no doubt that these views, coming from such a source, will be taken fully into account by the two parties. We also greatly hope that, with the object of setting themselves a target, the parties will, as suggested by Mr. Graham, aim at 15 July 1952 as the date by which the process of demilitarization should be completed and the Plebiscite Administrator inducted.
- 40. As I see the position, Mr. Graham can now return to the sub-continent in pursuance of the existing mandate, no new resolution being necessary. May I refresh the memory of the Council by reading paragraph 2 of the Council's resolution of 14 Ma h 1950 [S/1461]. That part reads as follows:

"The Security Council...

- "2. Decides to appoint a United Nations Representative for the following purposes who shall have authority to perform his functions in such place or places as he may deem appropriate:
- "(a) To assist in the preparation and to supervise the implementation of the programme of demilitarization referred to above and to interpret the agreements reached by the parties for demilitarization;
- "(b) To place himself at the disposal of the Governments of India and Pakistan and to place before those Governments or the Security Council any suggestions which, in his opinion, are likely to contribute to the expeditious and enduring solution of the dispute which has arisen between the two Governments in regard to the State of Jammu and Kashmir;
- "(c) To exercise all of the powers and responsibilities devolving upon the United Nations Commission by reason of existing resolutions of the Security Council and by reason of the agreement of the parties embodied in the resolutions of the United Nations Commission of 13 August 1948 and 5 January 1949;
- "(d) To arrange at the appropriate stage of demilitarization for the assumption by the Plebiscite Administrator of the functions assigned to the latter under agreements made between the parties;
- "(e) To report to the Security Council as he may consider necessary submitting his conclusions and any recommendations which he may desire to make."
- 41. Mr. Graham, of course, in succeeding Sir Owen Dixon to this appointment under the resolution of 30 March 1951, has also inherited all the powers and

- qu'il examine avec elles depuis cette date reposent sur ces deux principes, et nous sommes convaincus qu'elles sont équitables. Comme je l'ai déjà dit, l'accord s'est fait sur huit de ces propositions et on a réussi à mieux définir les termes des quatre autres. A notre avis, l'objet des nouvelles discussions entre les parties devrait être de s'appuyer sur ces propositions de M. Graham pour consolider les progrès déjà accomplis, d'aborder les principaux points en suspens sur la base des deux principes mentionnés et avec la ferme intention de parvenir à un accord.
- 39. Au paragraphe 32 de son deuxième rapport, M. Graham a exprimé son opinion touchant les quatre points principaux sur lesquels l'accord ne s'est pas fait. Nous ne doutons pas que les deux parties ne tiennent pleinement compte d'une opinion aussi qualifiée. D'autre part, nous comptons que, pour se proposer un but défini, les parties, ainsi que M. Graham l'a suggéré, adopteront le 15 juillet 1952 comme date limite pour la fin des opérations de démilitarisation et pour l'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite.
- 40. A mon sens, M. Graham peut maintenant retourner dans la péninsule pour s'y acquitter de son mandat actuel; il n'est pas nécessaire d'adopter une nouvelle résolution. Le Conseil me permettra de lui donner lecture du paragraphe 2 de la résolution adoptée par le Conseil, le 14 mars 1950 [S/1461]. La teneur de ce paragraphe est la suivante:

"Le Conseil de sécurité...

- "2. Décide de nommer un Représentant des Nations Unies qui sera habilité à exercer ses fonctions en tout lieu ou tous lieux qu'il jugera appropriés, et qui sera chargé:
- "a) D'aider à préparer le programme de démilitarisation susvisé, d'en surveiller l'exécution et d'interpréter les accords conclus par les parties en vue de la démilitarisation;
- "b) De se mettre à la disposition des Gouvernements de l'Inde et du Pakistan et de soumettre à ces gouvernements ou au Conseil de sécurité toute proposition qui lui semblerait de nature à contribuer au règlement rapide et durable du différend qui a surgi entre les deux Gouvernements au sujet de l'Etat de Jammu et Cachemire;
- "c) D'exercer tous les pouvoirs et attributions dévolus à la Commission des Nations Unies en vertu des résolutions existantes du Conseil de sécurité et en vertu de l'Accord conclu entre les parties et qui figure dans les résolutions adoptées par la Commission des Nations Unies les 13 août 1948 et 5 janvier 1949;
- "d) De prendre, au stade approprié de la démilitarisation, les dispositions voulues pour que l'Administrateur du plébiscite puisse exercer les fonctions qui lui ont été conférées par les accords conclus entre les parties;
- "e) De soumettre au Conseil de sécurité tout rapport qu'il jugera nécessaire, avec les conclusions et les recommandations qu'il estimera devoir présenter."
- 41. Naturellement, lorsqu'il a succédé à Sir Owen Dixon, en vertu de la résolution du 30 mars 1951, M. Graham a reçu également tous les pouvoirs et attri-

responsibilites of the office of United Nations Representative and, as we see it, he is therefore fully entitled to return to the sub-continent if he believes it desirable and if the Council does not disagree.

- 42. To sum up, I earnestly hope that my colleagues in the Council will feel able to concur in our view that Mr. Graham should, as part of his continuing function as United Nations Representative for India and Pakistan, make a further visit to the sub-continent to continue his negotiations with the two Governments and that he should report the result of these negotiations to the Council by the end of March 1952.
- 43. If this is the general sense of the Council, I hope that the representatives of India and Pakistan will agree that these further negotiations should be undertaken and that they will be able to offer the full co-operation of their Governments to Mr. Graham in bringing them to a successful conclusion. Clearly the less controversy between the parties in the Council at this stage, the greater will be Mr. Graham's chances of finding a readiness in the sub-continent to conclude the settlement which we have all so long and earnestly awaited. May I therefore appeal to our colleagues from India and Pakistan to hammer out their differences round the conference table with Mr. Graham rather than at the Security Council table.
- 44. This time we must all hope that the hammeringout process will produce agreement rather than new lacerations. We must all try to show the world that the United Nations way, long and arduous though it be, is the right way to solve our mutual conflicts. We must all, by our help and our encouragement, do our best to preserve faith in our democratic institutions. I think that it is the privilege of India and Pakistan to be able to point the way to the happier world community of the future.
- Mr. VON BALLUSECK (Netherlands): On 17 January 1952 we listened to the United Nations Representative for India and Pakistan present to us his second report, set forth in document S/2448. It will be remembered that the Security Council, in the resolution [S/2392] it adopted on 10 November 1951 by 9 votes in favour and 2 abstentions — one of which was the Soviet Union - noted with approval the basis for a programme of demilitarization which the United Nations Representative put forward to the Prime Ministers of India and Pakistan on 7 September 1951 [S/2375, annex 2]. The Council further noted with gratification the declared agreement of the two parties to four points contained in Mr. Graham's proposals, and it instructed the United Nations Representative to continue his efforts to obtain further agreement of the parties and, not later than six weeks after the resolution came into effect, to give the Council a report and statement of his views concerning the problem confided to him.
- 46. We have now been able to acquaint ourselves with Mr. Graham's second report and with his own views concerning the problem confided to him. From this report I note with satisfaction that Mr. Graham has reached agreement on four more points of the proposals

- butions dévolus au Représentant des Nations Unies; c'est pourquoi, à notre avis, il a parfaitement le droit de retourner dans la péninsule s'il le juge souhaitable et si le Conseil de sécurité ne s'y oppose pas.
- 42. En résumé, j'espère sincèrement que tous les membres du Conseil de sécurité estimeront comme nous, que M. Graham, qui demeure le Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, devrait retourner dans la péninsule pour y poursuivre ses négociations avec les deux gouvernements intéressés, et qu'il devrait présenter un rapport au Conseil sur le résultat de ces négociations, avant la fin du mois de mars 1952.
- 43. Si tel est l'avis général des membres du Conseil, j'espère que les représentants de l'Inde et du Pakistan reconnaîtront que de nouvelles négociations doivent être engagées et j'espère qu'ils pourront offrir à M. Graham l'entière coopération de leurs gouvernements afin d'en assurer le succès. Il est évident que plus les parties éviteront, à l'heure actuelle, de poursuivre leurs controverses devant le Conseil, plus M. Graham aura de chances de trouver dans la péninsule, des dispositions favorables à la conclusion du règlement auquel nous aspirons tous depuis si long temps. Je me permettrai donc d'inviter nos collègues de l'Inde et du Pakistan à aplanir leurs difficultés dans des réunions qu'ils tiendraient avec M. Graham, plutôt qu'à la table du Conseil de sécurité.
- 44. Nous devons tous espérer que, cette fois-ci, l'examen des difficultés conduira à un accord et non pas à de nouveaux heurts. Nous devons tous essayer de montrer au monde que la méthode des Nations Unies, pour longue et délicate qu'elle soit, est celle qui s'impose pour régler nos différends. Par notre assistance et nos encouragements, nous devons tous faire tout notre possible pour préserver la foi dans les institutions démocratiques. A mon avis, c'est un privilège pour l'Inde et le Pakistan que de pouvoir montrer la voie qui conduira à l'avènement d'une communauté mondiale plus heureuse.
- M. VON BALLUSECK (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Le 17 janvier 1952, nous avons entendu le Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, qui nous a alors présenté son deuxième rapport, contenu dans le document S/2448. On se rappelle que le Conseil de sécurité, dans la résolution [S/2392] qui a été adoptée le 10 novembre 1951 par 9 voix pour, avec 2 abstentions — dont celle de l'Union soviétique – a approuvé les bases d'un plan de démilitarisation que le Représentant des Nations Unies avait soumis aux Premiers Ministres de l'Inde et du Pakistan le 7 septembre 1951 [S/2375, annexe 2]. Le Conseil s'est également félicité de l'accord donné par les deux parties à quatre des points contenus dans les propositions de M. Graham et il a chargé le Représentant des Nations Unies de poursuivre ses efforts afin d'amener les parties à un accord sur les autres points, de faire rapport au Conseil de sécurité et de lui soumettre son avis touchant la tâche qui lui avait été confiée, six semaines au plus tard après l'entrée en vigueur de la résolution.
- 46. Nous avons pu prendre connaissance du deuxième rapport de M. Graham et de son avis sur la mission qui lui a été confiée. Je me félicite de lire dans ce rapport que M. Graham a obtenu l'accord des parties sur quatre nouveaux points de ses propositions, de sorte qu'il ne

submitted by him to the parties, so that we may now take it that the parties have no objections to proposals 1, 2, 3, 4 and 8, 9, 11 and 12 of that plan.

- 47. In my intervention during the Council's meeting of 10 November 1951 [566th meeting], I stated that, notwithstanding the fact that the then remaining points of difference were of major importance, inas much as they were concerned with the actual implementation of the principles for demilitarization, it nevertheless looked as though Mr. Graham had been able to narrow down the conflict to a reduced number of points at issue. I considered that in itself a matter of considerable merit and of definite improvement compared to what the situation had been before Mr. Graham went to work on his mission.
- 48. I also said that I trusted the parties would realize that, under the circumstances, they bore an increased responsibility for overcoming the final obstacles that were still obstructing the way towards a solution, now that the gap seemed to have become less wide.
- 49. Mr. Graham himself came to the conclusion that, although he did not underestimate the remaining difficulties, "the possibility of arriving at a basis of agreement between the two Governments is not excluded". On the basis of that confidence my Government was able to agree to the recommendation of Mr. Graham to allow him to continue the negotiations with the two parties in order to obtain a further meeting of minds.
- 50. Since in his second report, as I recalled just now, Mr. Graham was able to point to agreement on four more of his original proposals, the points at issue, which remain for the moment, are those contained in proposals 5, 6, 7 and 10.
- 51. I realize that these last four proposals are the most basic ones, and we also agree with Mr. Graham that agreement on those four proposals is most essential for carrying out the plan of demilitarization he rightly wants to envisage as an integrated whole.
- The Security Council would perhaps now be entitled to consider whether, in the face of these continuing disagreements on certain basic points which must be resolved to enable demilitarization to be carried out, paragraph 6 of the resolution of 30 March 1951 S/2017/Rev.1] should not at this time be implemented. It seems to me that as long as there is a reasonable chance of further agreement through negotiation - and I am not yet prepared to give up all hope of this — we should give priority to the method of negotiation over the method of arbitration. On the other hand, the patience shown so far by the Security Council should not be misconstrued as lightening in any way the moral and political responsibilities of the parties themselves for the fulfilment of their definite commitments regarding the creation of fair conditions for a free and impartial plebiscite in Jammu and Kashmir.
- 53. These four remaining points are concerned with the implementation of the demilitarization plan as a single continuous process which is to be completed, in

semble plus y avoir d'objections contre les propositions 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11 et 12 ce plan.

- 47. Dans le discours que j'ai prononcé à la séance du Conseil du 10 novembre 1951 [566ème séance], je déclarais que si les divergences qui subsistaient à l'époque présentaient une importance primordiale, puisqu'elles portaient sur la mise en œuvre des principes de la démilitarisation, M. Graham semblait avoir réussi à réduire le nombre des questions litigieuses. J'estimais que ce résultat en lui-même était fort méritoire et constituait une amélioration très nette par rapport à la situation qui existait avant que M. Graham eût entrepris sa mission.
- 48. J'exprimais enfin ma conviction que, dans ces conditions, les deux parties comprendraient que puisque les divergences qui les séparaient avaient diminué, elles devraient faire de plus grands efforts pour surmonter les derniers obstacles qui entravaient encore la solution du problème.
- 49. M. Graham lui-même, sans sous-estimer les difficultés restantes, a pu conclure que "la possibilité d'arriver à une base d'accord entre les deux gouvernements n'est pas exclue". C'est pour cette raison que mon gouvernement a pu accepter la recommandation de M. Graham tendant à lui permettre de poursuivre ses négociations avec les deux parties, afin de rapprocher encore les thèses opposées.
- 50. Par la suite, M. Graham a pu annoncer dans son deuxième rapport, comme je viens de le rappeler, que l'accord s'était fait sur quatre nouveaux points de ses propositions initiales; les questions qui restent à régler sont donc celles qui figurent dans les points 5, 6, 7 et 10 de ces propositions.
- 51. Je sais bien que ces quatre derniers points sont les plus importants, et je suis également d'accord avec M. Graham pour dire que l'accord sur ces quatre points est absolument indispensable si l'on veut exécuter le plan de démilitarisation qu'il envisage, à juste titre, comme formant un tout.
- Le Conseil de sécurité serait peut-être fondé à examiner si, en raison de la persistance du désaccord sur certains points fondamentaux qui doivent être tranchés pour que la démilitarisation puisse avoir lieu, il ne conviendrait pas d'appliquer maintenant les dispositions du paragraphe 6 de la résolution du 30 mars 1951 [S/2017] Rev.1]. Il me semble que tant qu'il subsiste un espoir raisonnable d'élargir les accords réalisés grâce à des négociations - et je suis loin d'avoir renoncé à tout espoir - nous devrions préférer la méthode des négociations à celle de l'arbitrage. D'autre part, il se faut pas que la patience dont a témoigné jusqu'à présent le Conseil de sécurité soit mal interprétée et qu'elle puisse servir à alléger en quoi que ce soit la responsabilité morale et politique des deux parties, qui sont tenues de respecter les engagements précis qu'elles ont assumés en ce qui concerne l'établissement de conditions équitables permettant l'organisation d'un plébiscite libre et impartial dans l'Etat de Jammu et Cachemire.
- 53. Les quatre points qui restent à règler ont trait à la mise en vigueur du plan de démilitarisation, conque comme une opération unique et ininterrompue, qui

the view of Mr. Graham, on 15 July 1952, unless the parties can agree and decide upon another date. They also concern the moment for formal appointment to office of the Plebiscite Administrator, and we now know that, in Mr. Graham's opinion, this appointment should not occur later than the final day of the demilitarization period, that is to say, 15 July 1952.

- 54. The final point at issue concerns the armed forces which will remain on each side of the cease-fire line on 15 July 1952. Mr. Graham has suggested a scheme for withdrawal, reduction, disbandment and disarmament of the various groups of armed forces on both sides, as a result of which on 15 July 1952 "there will remain on each side of the cease-fire line the lowest possible number of armed forces based in proportion on the number of armed forces existing on each side of the cease-fire line on 1 January 1949"—that is to say, the moment when the cease-fire agreement came into force.
- Since then we have been acquainted with the tentative plan for the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir based on the original proposals of Mr. Graham and worked out in more detail by General Jacob L. Devers, Military Adviser to Mr. Graham. This tentative plan was, I believe, turned over as a suggestion to both parties, or at least released so that both parties could take cognizance of it. It follows the lines of Mr. Graham's original proposal but it has made an effort to fill in certain figures in proposal 7 of the Graham plan where the United Nations Representative refers to the lowest possible number of troops on each side of the cease-fire line at the end of the demilitarization period. From the figures suggested by General Devers I gather that the total numbers of armed forces remaining on each side of the cease-fire line would then present a ratio of about 5 on the Pakistan side to 7 on the Indian side. At the same time General Devers has suggested a more detailed scheme for a reduction in stages of armed forces on both sides of the cease-fire line ca the basis of the general ideas outlined by Mr. Graham and for which he has endeavoured to calculate exact figures and periods.
- 56. It is not my intention to pass a judgment on each suggestion. I believe that the members of this Council are hardly in a position to be able to judge the military situation and the military possibilities which prevail on the spot. However, these suggestions are from an authoritative source and are well worth our earnest consideration, as well as that of the parties concerned, and I submit that the material produced by Mr. Graham and his advisers might well form useful ground-work for further negotiations, this time perhaps on the very highest level.
- 57. I know that the parties hold divergent views on the security needs in and around the territory of the State of Jammu and Kashmir. Notwithstanding the acceptance by both parties of point 1 of Mr. Graham's original proposals in which the Governments of India and Pakistan "reaffirm their determination not to resort to force and to adhere to peaceful procedures, and specifically pledge themselves that they will not commit aggression or make war, the one against the other, with regard to the question of Jammu and Kashmir"—

- devrait être réalisée, selon M. Graham, avant le 15 juillet 1952, à moins que les parties ne se mettent d'accord pour adopter une autre date, et à la date d'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite; nous savons maintenant que, de l'avis de M. Graham, cette entrée en fonction ne devrait pas avoir lieu plus tard que le dernier jour de la période de démilitarisation, c'est-à-dire le 15 juillet 1952.
- 54. Le dernier point en litige concerne les effectifs des forces armées qui resteront de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes, à la date du 15 juillet 1952. M. Graham a proposé un plan de retrait, de réduction, de licenciement et de désarmement des divers éléments des forces armées des deux parties, de telle manière qu'à la date du 15 juillet 1952, "il reste de chaque côté de la ligne de suspension d'armes des effectifs aussi réduits que possible et qui devront représenter une fraction des forces armées qui se trouvaient de part et d'autre de cette ligne le 1er janvier 1949", c'est-à-dire à la date où l'accord de suspension d'armes est entré en vigueur.
- Depuis lors, nous avons pris connaissance du projet de plan de démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire, fondé sur les propositions initiales de M. Graham, mais élaboré de façon plus détaillée par le général Devers, conseiller militaire de M. Graham. Ce projet de plan a, je crois, été présenté aux deux parties à titre de suggestion, ou il a du moins été publié afin que les deux parties puissent en prendre connaissance. Ce projet de plan reprend les grandes lignes de la proposition initiale de M. Graham, mais on s'est efforcé d'introduire certains chiffres dans la proposition 7 du plan de M. Graham, dans lequel le Représentant des Nations Unies parle d'effectifs aussi réduits que possible de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes, à la fin de la période de démilitarisation. Je déduis des chiffres suggérés par le général Devers que le rapport des effectifs de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes serait de 5 pour le Pakistan contre 7 pour l'Inde. En même temps, le général Devers a proposé un plan plus détaillé de réduction progressive des effectifs de part et d'autre de la ligne de suspension d'armes; il a respecté les idées générales exposées par M. Graham, mais il s'est efforcé de calculer exactement les chiffres et les périodes.
- 56. Je ne me propose pas d'émettre un juge ent sur chaque proposition faite. Je pense que les memores du Conseil de sécurité ne sont guère à même de juger quelle est la situation militaire sur les lieux et quelles possibilités elle offre. Cependant, ces suggestions émanent d'une source autorisée et méritent de faire l'objet d'un examen attentif de la part du Conseil, comme des parties intéressées; j'estime que les travaux de M. Graham et de ses conseillers peuvent constituer une base très utile pour de nouvelles négociations, qui pourraient être menées cette fois, peut-être, à l'échelon le plus élevé.
- 57. Je sais bien que les parties ont des points de vue différents en ce qui concerne les besoins de la sécurité dans le territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire et aux alentours. Bien que les deux parties aient accepté le point 1 des propositions initiales de M. Graham, aux termes duquel les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan "réaffirment leur ferme résolution de ne pas recourir à la force et de s'en tenir aux moyens pacifiques, et s'engagent expressément à ne se livrer à aucune agression l'un contre l'autre et à ne pas se faire la guerre au

notwithstanding those mutual assurances, there seem to linger uncomfortable feelings that such assurances are not sufficient in themselves. Two great States are facing each other across the territory of Jammu and Kashmir, and in their considerations the needs of their own security seem to play a considerable part. But I submit that the issue before us should in the first place be determined by the need of self-determination of the people of the State of Jammu and Kashmir themselves.

- 58. I may recall in this connexion that both parties stand committed to the implementation of the UNCIP resolutions of 13 August 1948 and 5 January 1949. Those resolutions constitute a framework which must now be definitely filled in. Both parties have repeatedly accepted the principle that the accession of the State of January and Kashmir, either to India or to Pakistan, shall be decided through the democratic method of a free and impartial plebiscite conducted under the auspices of the United Nations after the cease-fire and truce arrangements will have been carried out. Therefore the freely expressed wishes of the people of Jammu and Kashmir must in the end prevail over the wishes and claims of the two bordering States.
- 59. It seems to me that it would be difficult to admit the right of either party for reasons of their own security to curtail the full freedom of choice by the people of Jammu and Kashmir. On the other hand we must not for a moment underestimate the responsibility which the United Nations has undertaken in connexion with the peaceful solution of this matter.
- 60. Through the efforts of the United Nations both parties have accepted a basis for a solution. Through the efforts of the United Nations Representative, Mr. Graham, both parties have reaffirmed their determination not to resort to force. For that reason any party which would break the solemn pledges would load upon itself a terrible guilt. There seems to be no reason to envisage such an eventuality for the moment. Therefore we should continue to place before every other consideration the conditions which must enable the people of Jammu and Kashmir to express themselves, free from any kind of intimidation or pressure.
- 61. My country has no direct interest in this matter except that it wants to see a conflict, which might in the long run jeopardize peace in the sub-continent, solved on a just and equitable basis. We have no particular reason to be for or against an accession of Jammu and Kashmir either to India or to Pakistan. Our only interest in this matter is one of principle, namely, that the right of self-determination for the people of Jammu and Kashmir must be respected and implemented. We are therefore willing and eager to explore every avenue that may lead to full agreement between the two parties to make that self-determination possible. Mr. Graham thus far has been able to secure agreement on eight points out of twelve. We would therefore consider it wise if he went on with his work for a further period of time to endeavour to bring the parties together on the remaining points, and we associate ourselves with what was said

- sujet de l'Etat de Jammu et Cachenire", on peut se demander malheureusement si ces assurances mutuelles seront suffisantes en elles-mêmes. Deux grands Etats se font face de part et d'autre du territoire de l'Etat de Jammu et Cachemire, et les besoins de leur propre sécurité semblent jouer un grand rôle dans leur façon d'envisager la situation. Mais j'estime que la solution de la question dont nous sommes saisis doit reposer essentiellement sur la nécessité de tenir compte du droit de la population de l'Etat de Jammu et Cachemire à disposer d'elle-même.
- Qu'il me soit permis de rappeler, à ce propos, que les deux parties se sont engagées à mettre en vigueur les résolutions de la CNUIP en date du 13 août 1948 et du 5 janvier 1949. Ces deux résolutions constituent un cadre que l'on doit maintenant remplir de façon précise. Les deux parties ont déclaré à plusieurs reprises qu'elles acceptaient le principe selon lequel le rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire à l'Inde ou au Pakistan doit être décidé d'une façon démocratique grâce à un plébiscite libre et impartial, organisé sous les auspices des Nations Unies, lorsque toutes les dispositions des accords de suspension d'armes et d'armistice auront été exécutées. Les vœux librement exprimés de la population de Jammu et Cachemire doivent donc en fin de compte l'emporter sur les désirs et les revendications des deux Etats voisins.
- 59. A mon avis, il serait difficile de reconnaître à l'une ou l'autre des parties le droit de porter atteinte, pour des raisons touchant sa propre sécurité, à la pleine liberté de choix de la population de l'Etat de Jammu et Cachemire. D'autre part, nous ne devons pas sous-estimer un instant la responsabilité que l'Organisation a assumée en ce qui concerne le règlement pacifique de cette question.
- 60. Grâce aux efforts de l'Organisation, les deux parties ont accepté les bases d'une solution. Grâce aux efforts du Représentant des Nations Unies, M. Graham, elles ont affirmé de nouveau qu'elles étaient décidées à ne pas recourir à la force. C'est pourquoi celle des parties qui violerait les engagements solennels qu'elle a pris assumerait une terrible responsabilité. A l'heure actuelle, il ne semble pas y avoir de raison d'envisager une éventualité de ce genre. Notre premier souci doit donc demeurer celui de réaliser les conditions qui permettent au peuple de l'Etat de Jammu et Cachemire de manifester librement son choix sans subir d'intimidation ou de pression.
- 61. Mon pays n'est pas directement intéressé à cette question, si ce n'est qu'il souhaite un règlement juste et équitable de ce conflit qui risquerait, en se prolongeant, de compromettre la paix dans la péninsule. Nous n'avons pas de raison particulière d'être favorables ou hostiles au rattachement de l'Etat de Jammu et Cachemire soit à l'Inde, soit au Pakistan. Dans cette affaire, nous n'avons qu'un intérêt de principe: nous voulons voir respecter le droit du peuple de Jammu et Cachemire de disposer de lui-même. C'est pourquoi nous accueillons volontiers tout moyen qui permettrait de réaliser un plein accord entre les parties, de façon que cette population puisse se prononcer librement. Jusqu'ici, M. Graham a pu obtenir l'accord des parties sur huit de ses douze propositions. A notre avis, il conviendrait donc qu'il poursuive ses efforts pendant une nouvelle période pour essayer d'obtenir l'agrément des parties sur

just now by the representative of the United Kingdom in this respect.

- 62. At the same time I think the United Nations, which has done so much to pave the way for a just and peaceful settlement of this question, is entitled to the greatest measure of constructive co-operation on the part of both India and Pakistan. It sometimes looks as though the balance in this essential co-operative spirit has not always been maintained. We sincerely hope that the parties will be ready to remove all obstacles in the path which must lead to a free plebiscite.
- In conclusion, I wish to make a brief observation in connexion with what was said during our meeting of 17 January 1952 by the representative of the Soviet Union. The USSR representative, in his statement, interpreted the intentions of the efforts which the Security Council has so far made to promote a solution of the Kashmir question in a manner which I fail to understand. I may recall that up to a few weeks ago the representative of the Soviet Union had taken very little part in the debates in the Security Council on this question. On the resolutions appointing Mr. Graham and approving his proposals, the representative of the Soviet Union abstained when the vote was taken. When Mr. Graham was appointed last year and when the USSR representative questioned the wisdom of filling this post by an American citizen, it was explained to him that every member of the Council had complete liberty to propose other candidates. The Soviet Union representative refrained from proposing any other candidate and did not vote against the appointment. It is therefore a little surprising, to say the least of it, to find the USSR representative now accusing Mr. Graham and his assistants of being something like agents of the Pentagon. I do not propose to go further into this matter now, but merely wish to recall the conclusion of the USSR representative in his speech on 17 January 1952 when he said that "the USSR Government considers that the Kashmir question can be resolved successfully only by giving the people of Kashmir an opportunity to decide the question of Kashmir's constitutional status by themselves without outside interference". But I submit that this is exactly what we are trying to do and what we have been trying to do for years. The demilitarization of Jammu and Kashmir is exactly meant to prevent partial and biased outside interference with the free choice of the people of that territory. It is to that end precisely that my Government would like to see Mr. Graham continue his efforts.
- 64. Mr. MUNIZ (Brazil): In the first place, I wish to thank the Minister for Foreign Affairs of Pakistan, Sir Mohammad Zafrulla Khan, for his very able and impartial exposé of the question of demilitarization from its origin until its present stage after the intervention of Mr. Graham.
- 65. The Brazilian delegation wishes also to pay a warm tribute to Mr. Graham for his earnest and painstaking efforts to bring about a solution of the dispute on the demilitarization of the State of Jammu and Kashmir as a precondition of a plebiscite to decide the future of the disputed area. Not only during his stay in the subcontinent, but also in New York and afterwards in Paris, Mr. Graham exerted himself, through long negotiations

- les autres points, et nous nous associons à ce que le représentant du Royaume-Uni vient de dire à ce sujet.
- 62. D'autre part, j'estime que l'Organisation des Nations Unies, qui a tant fait pour préparer un règlement juste et pacifique de cette question, a le droit de compter sur la plus complète coopération tant de l'Inde que du Pakistan, dans cette tâche constructive. Il semble parfois que cet esprit de coopération indispensable ne se soit pas toujours manifesté également de part et d'autre, Nous espérons sincèrement que les parties seront prêtes à écarter tous les obstacles qui subsistent sur la voie d'un plébiscite libre.
- En conclusion, je tiens à présenter une brève observation au sujet des déclarations que le représentant de l'Union soviétique a faites à la séance du 17 janvier 1952. Dans son intervention, il a donné, des intentions du Conseil de sécurité et des efforts qu'il a déployés jusqu'ici pour faciliter le règlement de la question du Cachemire, une interprétation dont le sens m'échappe, Je me permettrai de rappeler que jusque-là, le représentant de l'Union soviétique n'avait pris qu'une faible part aux débats du Conseil consacrés à cette question, Lors du vote sur les projets de résolution par lesquels le Conseil nommait M. Graham Représentant des Nations Unies et approuvait ses propositions, le représentant de l'Union soviétique s'est abstenu. L'an dernier, lorsque M. Graham a été nommé, et lorsque le représentant de l'Union soviétique a demandé s'il était sage de confier cette mission à un citoyen américain, on lui a répondu que chaque membre du Conseil était parfaitement libre de proposer d'autres candidats. Le représentant de l'Union soviétique n'a pas fait de proposition à cet effet et il n'a pas voté contre la nomination de M. Graham Il est donc pour le moins surprenant de constater que, maintenant, il accuse M. Graham et ses adjoints d'être en quelque sorte des agents du Pentagone. Je n'ai pas l'intention d'insister sur ce point, mais je tiens simplement à rappeler la conclusion du discours prononcé le 17 janvier 1952 par le représentant de l'Union soviétique, qui a déclaré: "De l'avis du Gouvernement de l'URSS, la question du Cachemire ne peut être réglée que si on permet au peuple de ce pays de trancher luimême, sans aucune intervention étrangère, la question du statut de l'Etat du Cachemire." Mais n'est-ce pas justement ce que nous essayons de faire, depuis des années? La démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire vise précisément à empêcher qu'une intervention étrangère et partiale n'influe sur le libre choix de la population de ce territoire. C'est à cette fin, justement, que mon gouvernement voudrait voir M. Graham poursuivre ses efforts.
- 64. M. MUNIZ (Brésil) (traduit de l'anglais): Je voudrais, en premier lieu, remercier Sir Mohammad Zafrulla Khan, Ministre des affaires étrangères du Pakistan, de son exposé remarquable et impartial de la question de la démilitarisation depuis ses origines jusqu'à la phase actuelle, qui a suivi l'intervention de M. Graham.
- 65. La délégation du Brésil désire également rendre hommage à M. Graham pour les efforts diligents et patients qu'il a déployés pour arriver à un règlement du différend relatif à la démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire, dont la solution doit précéder le plébiscite qui décidera du sort de la région qui fait l'objet du différend. Non seulement pendant son séjour dans la péninsule, mais également à New-York et, par la suite,

with the interested parties, in order to bridge the difference on the question of demilitarization.

- 66. Although the diligence and great wisdom with which he endeavoured to fulfil his difficult mission were not crowned with immediate success, we cannot say that his efforts were in vain or that they met with failure. In a matter such as this, involving old antagonism and exacerbated nationalism, the task of conciliation is a hard and long-protracted one. It requires patience, fore-bearance, constant application and the intervention of time with its healing qualities in order to bring the parties to see, above the passions of the hour, their real and permanent interest, and to produce the necessary adjustments leading to final settlement.
- 67. For the reasons which I have stated the Brazilian delegation does not believe that the Security Council ought to consider Mr. Graham's mission as terminated. Nor does it consider that his past endeavours were fruitless. On the contrary, his twelve-point proposal has greatly clarified the issue. We agree, therefore, with the suggestion of the United Kingdom representative that Mr. Graham, in fulfilment of the mission entrusted to him, should proceed again to the sub-continent and report to the Security Council at the end of March 1952 in order to seek to expand the area of agreement which has been enlarged through his intervention.
- 68. Another important consideration prompts my delegation to accept that suggestion. Within a few days the complete results of the Indian general elections will be known, and this fact is likely to exercise some influence on the issue and establish a favourable climate for the task of conciliation.
- 69. The Brazilian delegation is, therefore, of the opinion that a renewed effort to achieve conciliation at this juncture may greatly facilitate the settlement of the issue of demilitarization.
- 70. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (translated from Spanish): This is the first opportunity the Chilean delegation has had in the United Nations to intervene in the dispute between India and Pakistan over Kashmir. I should therefore like to indicate briefly the spirit in which my country and its Government propose to participate in the efforts to settle this dispute.
- 71. In our opinion the entry of Pakistan and India into contemporary international life as fully independent and sovereign nations is one of the outstanding historical events of recent times. It marks a particularly significant stage in the renaissance which the Far and Middle Eastern countries are accomplishing with ever increasing speed. India and Pakistan have needed but little time to take a decisive part in international affairs. We have all been witnesses of the growing influence exercised by their ideas and views in the various organs and activities of the United Nations.

- à Paris, M. Graham a déployé, au cours de négociations prolongées avec les parties intéressées, les plus grands efforts pour résoudre les difficultés qui se posaient en matière de démilitarisation.
- 66. Ces efforts et la grande sagesse dont il a fait preuve dans l'accomplissement de sa lourde tâche n'ont pas été couronnés d'un succès immédiat, mais nous ne pouvons pas non plus dire que ces efforts aient été vains ou qu'ils aient échoué. La tâche de conciliation, dans une question de cette nature, qui met en jeu des antagonismes séculaires et des passions nationalistes exacerbées, est une tâche lourde et prolongée. Elle exige de la patience, de la mansuétude et une application constante; il faut également que le temps puisse exercer son influence apaisante, qui peut amener les parties à mieux se rendre compte, en dépit des passions du moment, de leurs véritables intérêts permanents et qui peut ainsi faciliter les accommodements qui permettront un règlement final.
- 67. Pour les raisons que je viens d'exposer, la délégation du Brésil ne croit pas que le Conseil de sécurité doive considérer la mission de M. Graham comme terminée. Elle ne croit pas non plus que ses efforts antérieurs aient été stériles. Elle estime au contraire que ses propositions en douze points ont considérablement clarifié la question. Nous approuvons, en conséquence, la proposition du représentant du Royaume-Uni tendant à demander que M. Graham, poursuivant l'exécution de la mission qui lui a été confiée, se rende à nouveau dans la péninsule afin de chercher à élargir le domaine sur lequel l'accord a déjà pu être réalisé grâce à son intervention, et qu'il fasse rapport au Conseil de sécurité à la fin du mois de mars 1952.
- 68. La délégation du Brésil obéit à un autre mobile important en acceptant cette suggestion. D'ici quelques jours on connaîtra les résultats complets des élections générales de l'Inde et cela pourrait exercer une certaine influence sur l'évolution de la question et créer un climat favorable pour la tâche de conciliation.
- 69. La délégation du Brésil estime par conséquent qu'un nouvel effort de conciliation entrepris à l'heure actuelle pourrait faciliter le règlement de la question de la démilitarisation.
- 70. M. SANTA CRUZ (Chili) (traduit de l'espagnol): C'est la première fois que la délégation du Chili a l'occasion, aux Nations Unies, de prendre la parole au sujet du différend qui sépare l'Inde et le Pakistan dans la question du Cachemire. C'est pourquoi je voudrais dire quelques mots sur l'esprit dans lequel notre pays et notre gouvernement envisagent de participer aux efforts déployés afin de régler ce différend.
- 71. Pour nous, l'entrée du Pakistan et de l'Inde dans la vie internationale moderne en qualité de nations pleinement indépendantes et souveraines constitue un des événements historiques les plus saillants de ces derniers temps. Elle marque une étape particulièrement importante de la véritable résurrection que les pays de l'Extrême-Orient et du Moyen-Orient accomplissent à une allure accélérée. Il a suffi de très peu de temps à l'Inde et au Pakistan pour jouer un rôle de premier plan dans les événements internationaux; nous avons tous pu constater l'influence croissante que leur attitude e' leurs opinions exercent dans les divers organes et dan les différentes activités des Nations Unies.

- 72. By reason of their size, their large populations, their great natural resources, their geographical situation, their links and relationships of all kinds with the East and their relations with and experience of the peoples of the West, India and Pakistan are called upon to play an ever more important and decisive part in international life. One of them more closely linked with the Middle East and the other with the various countries of the Far East, they can and are bound to become major factors in directing the stormy and irresistible movement for national independence and freedom of those vast areas along lines which are consistent with the principles of international peace and friendship and the peaceful settlement of disputes, lines which do not run counter to but rather promote that growth of internationalism which is essential in a world that has now become so highly interdependent. With their experience, India and Pakistan will be able to guide this headlong upsurge of hundreds of millions of human beings towards peaceful co-operation, and at the same time help to persuade those who, from a distant geographical, political and ideological standpoint, have hitherto refused to comprehend the power, justice, and inevitability of the quickened process of evolution, and even revolution, of these historic times.
- 73. India and Pakistan are also needed to guide by their example and assistance the inescapable task of economic and social development in the East, and to assist in the difficult process of adapting to the inevitable technical revolution of the West a society based principally on great spiritual values and fettered by an ageold backward economy.
- We also believe that India and Pakistan, in the interests of their 400 million inhabitants and of the intertional community as a whole, must devote all their material and moral resources to the consolidation of their promising but young political institutions and to the strengthening and modernization of their economic and social structure in order to raise their inadequate standards of living. The gigantic national and international task I have outlined calls imperiously for a state of peace. These countries cannot, as I see it, afford the luxury of diverting the economic resources which are urgently required in increase agricultural production and to build factories and industries to the maintenance of armies which may one day wage a war that will have all the characteristics of a fratricidal conflict. They cannot and they must not waste the spiritual energy needed for domestic progress and the great part which together they might play in strengthening world peace.
- 75. In short, we believe that, apart from the obligation of every go ernment to its own people and to the community of nations to do all that can be done to maintain peace, that obligation is one which these countries cannot possibly evade. It follows that in our view

- 72. L'Inde et le Pakistan, en raison de leur étendue, de leur nombreuse population, de leurs vastes ressources naturelles, de leur situation géographique, des liens et des affinités de toute nature qui les unissent à l'Orient et en raison de l'expérience qu'ils ont acquise dans leurs relations avec les peuples de l'Occident, sont appelés à jouer un rôle plus important et plus décisif encore dans la vie internationale. Ces deux pays, dont l'un est proche du Moyen-Orient et l'autre voisin de plusieurs pays d'Extrême-Orient, peuvent et doivent contribuer puissamment à guider le mouvement nationaliste de libération, mouvement passionné qui se déroule irrésistiblement dans ces vastes régions, et à l'acheminer dans des voies qui soient confermes aux principes de paix et d'amitié entre les nations et qui permettent le règlement pacifique des différends; elles doivent guider ce mouvement de manière qu'il ne s'oppose pas, mais qu'il contribue au développement de l'esprit international indispensable dans un monde dont les parties dépendent aujourd'hui les unes des autres dans une si large mesure. Grâce à leur expérience, ces pays pourront orienter ce mouvement irrésistible de centaines de millions d'êtres humains vers la coopération pacifique et, en même temps, servir à persuader ceux qui, jusqu'à présent, pour des raisons géographiques, politiques et idéologiques très diverses, se sont refusés à reconnaître la force, la justice et le caractère inévitable de cette évolution accélérée, de cette véritable révolution qui caractérise notre époque.
- 73. L'Inde et le Pakistan doivent aussi, par leur exemple et leur coopération, indiquer la voie à suivre pour assurer en Orient le développement économique et le progrès social qui sont indispensables et aider cette partie du monde dans la tâche difficile que représente l'adaptation à la révolution technique nécessaire que connaît l'Occident d'une société fondée principalement sur les grandes valeurs spirituelles et ne connaissant depuis des milliers d'années qu'une économie primitive.
- Nous estimons en outre que l'Inde et le Pakistan, dans l'intérêt de leurs 400 millions d'habitants et pour le bien de la communauté internationale tout entière, doivent consacrer toutes les forces matérielles et spirituelles dont ils disposent à la consolidation de leurs institutions politiques, qui font bien augurer de l'avenir, mais qui sont jeunes encore, et au renforcement et à la modernisation de leur organisation économique et sociale afin de relever leurs niveaux de vie insuffisants. Cette tâche nationale et internationale gigantesque que je viens d'esquisser n'est possible que dans la paix. Ces pays ne peuvent, à mon avis, se permettre de détourner les ressources économiques dont ils ont un besoin urgent pour augmenter la production agricole et développer l'élevage, pour construire des usines et créer des industries, pour consacrer ces ressources à l'entretien d'armées qui risqueraient de s'engager dans une guerre qui aurait tous les caractères d'une guerre fratricide. Ils ne peuvent pas et ils ne doivent pas consacrer à d'autres fins les énergies spirituelles que requiert cette œuvre de développement national et l'énorme contribution qu'ensemble ils pourraient apporter à la consolidation de la paix mondiale.
- 75. Nous considérons donc que l'engagement que chaque got ment a pris, envers son peuple et envers la communagé, de faire tous les efforts nécessaires pour le maintice de la paix, revêt pour ces pays le caractère d'une el figution e solument inéluctable. Il ressort de ce

the chief responsibility, and above all the chief possibility of a solution to the question of Kashmir, still rests with the Governments of India and Pakistan.

- The Secu ouncil, in successive resolutions accepted by the processes concerned, has laid the foundation, in accordance with the principles of the Charter, on which such a settlement should be based, namely, the democratic method of a free and impartial plebiscite carried out under the auspices of the United Nations. It rests with the Governments of India and Pakistan to see that the necessary atmosphere is created for the success of that process. For this, it is essential that there should be mutual good faith and above all, the determination to make certain sacrifices which will entail in pa. Foular the running of what they believe to be certain risks, since most unfortunately they are still parted by fears and suspicions that can be easily understood. I repeat that in my delegation's opinion it is the imperative duty of the Governments of India and Pakistan to proceed along those lines.
- 77. We also believe that the United Nations should continue to do everything possible to assist in the conclusion of a settlement. We have read with great interest and attention the reports of Mr. Graham. First, we should like to make it clear that in spite of the accusations made against him by the representative of the Soviet Union at the last meeting, we agree with other delegations in believing that Mr. Graham deserves the full confidence of the United mations. The stage already traversed towards agreement, the progress in clarifying the points of disagreement mentioned, and the spirit of true understanding of the problem which Mr. Graham has shown in his reports and in his statements to the Council, give firm ground for hoping that the United Nations will make an important contribution to the final settlement of these disputes.
- 78. The last part of Mr. Graham's speech at our 570th meeting gave, I think, a clear picture of the very correct attitude he has taken in the difficult task entrusted to him by the Security Council.
- 79. Therefore, unless the parties concerned express disagreement with the action taken by the United Nations Representative, our delegation is ready to support the continuation of his work for a reasonable period. Mr. Graham has succeeded in isolating and limiting the points of dispute. Like other speakers who have preceded me, I believe that the new conciliation efforts can concentrate on seeking a settlement of these points of difference.
- 80. For our part, we offer India and Pakistan our cordial co-operation in the Security Council in any action which they feel is likely to help in composing their differences. The countries of Latin America, by reason of their political and spiritual tradition, their racial composition, the similarity of their economic and social problems, their identical conception of human dignity, all of which have so often found common expression in the United Nations, are well qualified to understand the

- que nous venons de voir que c'est toujours aux Gouvernements de l'Inde et du Pakistan qu'incombe la responsabilité principale, que ce sont eux surtout qui ont la possibilité de parvenir à un accord sur la question du Cachemire.
- Le Conseil de sécurité a fixé, dans plusieurs résolutions et avec l'accord des parties, les bases sur lesquelles, conformément aux principes de la Charte, un tel accord doit reposer: suivant la méthode démocratique, un plébiscite libre et impartial doit être organisé sous les auspices des Nations Unies. Il incombe aux Gouvernements du Pakistan et de l'Inde de créer l'atmosphère nécessaire pour que ce plébiscite puisse être mené à bien. Pour cela, il faut que tous deux soient de bonne foi et surtout qu'ils soient résolus à faire certains sacrifices et notamment à courir ce qu'ils croient être des risques, puisque, malheureusement, ils n'ont pas abandonné encore une certaine méfiance et des craintes qui sont explicables. Je répète que, de l'avis de ma délégation, les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont le devoir de procéder de cette manière.
- 77. Nous croyons aussi que l'Organisation des Nations Unies doit continuer à déployer tous ses efforts pour aider à la conclusion de l'accord. Nous avons lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt les rapports de M. Graham. Nous tenons tout d'abord à indiquer clairement que, malgré les accusations et les soupçors dont il a fait l'objet, à la séance précédente, de la part du représentant de l'Union soviétique, nous sommes d'accord ec les autres délégations pour déclarer que M. Graham érite toute la confiance de l'Organisation des Nations Unies. Il a obtenu l'accord sur certains points, il a obtenu que les positions au sujet des points controversés dont on a parlé soient précisées et, dans ses rapports et dans la déclaration qu'il a faite au Conseil, il a montré qu'il avait une connaissance profonde du problème: il est donc permis d'escérer que la contribution de l'Organisation des Nation. Jnies pourra jouer un rôle important dans le règlement définitif du différend.
- 78. La dernière partie du discours que M. Graham a prononcé, à la 570ème séance, dépeint fidèlement, me semble-t-il, l'esprit dans lequel il a fort judicieus uent abordé la tâche délicate que lui avait confiée le Conseil de sécurité.
- 79. C'est pourquoi, à moins que les parties intéressées ne déclarent qu'elles n'approuvent pas l'action du Représentant des Nations Unies, ma délégation est disposée à se prononcer en faveur de la poursuite des efforts de M. Graham pendant une période raisonnable. M. Graham a eu le mérite de dégager et de circonscrire les points en litige, et je crois, comme les autres orateurs qui m'ont précédé, que les nouveaux efforts de conciliation pourraient se borner à chercher une solution touchant ces différents points.
- 80. Pour notre part, nous offrons à l'Inde et au Pakistan notre collaboration fraternelle au Conseil de sécurité; nous sommes prêts à faire tout ce qu'ils jugeront de nature à contribuer au règlement de leur différend. La tradition politique et la tradition spirituelle des pays d'Amérique latine, leur structure ethnique, la similitude de leurs problèmes économiques et sociaux, leur conception semblable de la dignité humaine, toutes ces raisons qui ont trouvé maintes fois une expression

special characteristics of the Asian peoples and their problems.

- 81. As a country, we are entirely disinterested in this matter and our attitude towards it is based solely on our preoccupation for the future of peoples whose progress we fervently desire, and on our concern for the maintenance of international peace.
- 82. Lastly, we should like to express our appreciation—and we believe the Indian representative will share our sentiments—for the wisdom and sense of responsibility shown by the representative of Pakistan in resisting the attempts which we have witnessed here recently to transfer this quite specific and local Kashmir dispute to the controversial and almost impassable ground of the great international political dispute to which the USSR is one of the parties.
- 83. This is one more demonstration of the fact that nowadays there are no local disputes. Every dispute, past or future, will be made use of in the cold war and the struggle for strategic positions. Any one of these disputes may be the starting point of the great conflagration which we all desire to avoid. Therein lies another, and a decisive, reason why the Governments of India and Pakistan should spare no effort or sacrifice to reach a solution satisfactory to all and conducive to peace.
- 84. Mr. ROSS (United States of America): When the Security Council considered the report of the United Nations Representative during the 570th meeting, the United States representative observed that the practice of mediation is one of the greatest of arts and in our country Mr. Graham is one of its most distinguished practitioners. This fact is more apparent today than ever. The United Nations Representative has been patient, tolerant, accurate and dispassionate His aim continues to be as it has been, to build agreement brick by brick to form the structure of a settlement between two sovereign States. This is a purpose as simple to state as it is difficult to accomplish in the tensions of the world in which we live and of which we are all a part.
- 85. Mr. Graham's second report and his oral presentation of it to the Security Council on 17 January 1952 are monuments, if one requires them, to this art of mediation which Mr. Graham so skillfully practices. His report is outstanding for one thing alone: it carefully states the issue. The issue is to find an agreed and I emphasize the word "agreed" and not an imposed solution for three questions: "first, a definite period for demilitarization; secondly, the scope of demilitarization and quantum of forces that will remain at the end of the period of demilitarization; thirdly, the day for the formal induction into office of the Plebiscite Administrator".
- 86. Mr. Graham goes beyond stating the issue. He has put before the Security Council the principles on which it can be resolved. First there must be agreement of the parties if the settlement is to be lasting and, naturally,

- commune au sein des Nations Unies font que les pays d'Amérique latine sont à même de comprendre les particularités de l'âme asiatique et de ses problèmes.
- 81. Mon pays, en tant que tel, est totalement désintéressé dans la question qui nous occupe; c'est pourquoi nous l'examinons en ayant pour seul souci le sort des peuples dont nous souhaitons le progrès, avec ferveur et dans l'intérêt du maintien de la paix internationale.
- 82. Enfin, nous tenons à dire que nous avons beaucoup apprécié la sagesse et le sens des responsabilités dont le représentant du Pakistan a donné la preuve et nous pensons bien que le représentant de l'Inde agira de même en ne se laissant pas séduire par les arguments, présentés ici les jours derniers, qui visaient à engager le différend du Cachemire, qui est si nettement délimité et de caractère strictement local, dans la voie bourbeuse et pratiquement sans issue, du grand conflit politique international auquel l'URSS est une des parties.
- 83. C'est là une nouvelle preuve que de nos jours il n'y a pas de conflits locaux. On se servira de tous les conflits qui existent ou qui se produiront dans l'avenir pour la guerre froide et aussi pour s'assurer des positions stratégiques. Chacun de ces conflits peut provoquer la grande conflagration que nous désirons tous éviter. C'est là une autre raison impérieuse pour que les Gouvernements de l'Inde et du l'akistan n'épargnent ni sacrifices ni efforts afin d'arriver à une solution satisfaisante pour tous et favorable au maintien de la paix.
- M. ROSS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Alors que le Conseil de sécurité examinait, à sa 570ème séance, le rapport du Représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan, le représentant des Etats-Unis a fait observer que l'art de la médiation est parmi les plus difficiles et que, dans notre pays, M. Graham est l'un de ses maîtres les plus éminents. Ce fait est plus évident aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été. Le Représentant des Nations Unies a fait preuve de patience, de tolérance, de précision et d'objectivité. Son but est toujours le même: assembler, pièce par pièce, les éléments d'un accord qui permettra le règlement du différend entre deux Etats souverains. C'est là un but aussi simple à énoncer que difficile à atteindre, étant donné la tension qui règne dans le monde où nous vivons et dont nous faisons tous partie.
- 85. Le deuxième rapport de M. Graham et l'exposé qu'il en a fait devant le Conseil de sécurité, à la séance du 17 janvier 1952, sont des monuments, si l'on en a besoin, de cet art de la médiation que M. Graham pratique avec tant d'habileté. Son rapport est remarquable, ne serait-ce que pour le soin avec lequel il pose le problème. Ce problème est de donner à trois questions une solution acceptée d'un commun accord je dis bien acceptée d'un commun accord et non imposée. Ces trois questions sont les suivantes: "premièrement, le délai à fixer pour la démilitarisation; deuxièmement, l'ampleur de la démilitarisation et les effectifs des forces armées qui seront maintenus à l'expiration de la période de démilitarisation; troisièmement, la date d'entrée en fonction de l'administrateur du plébiscite".
- 86. Mais M. Graham ne se contente pas de poser le problème. Il a exposé au Conseil de sécurité les principes sur lesquels on peut s'appuyer pour le résoudre. Il faut, en premier lieu, qu' les parties soient d'accord,

agreement must involve compromise. One can search in vain in Mr. Graham's report for any suggestion or any implication of imposing a settlement that would force upon the parties or the people of Kashmir a political future not of their own choosing. He is attempting to bring about a free and impartial pleniscite. To use his own words when he addressed this Council two weeks ago [570th meeting]: "The plebiscite would keep the promise made to the people of Jammu and Kashmir, who are worthy of the right of their own self-determination through a free, secure and impartial plebiscite."

The second principle implicit in Mr. Graham's work is that this dispute must not be deadlocked but must show movement along the road to settlement. Time in our opinion is running against both parties. One side or the other might feel that delay will somehow favour its cause. But delay and frustration are not allies of either side; they are the mortal enemies of both. The forces of chaos work internally and also from the outside. Time is not a luxury to any of us whose objectives and principles are fundamentally similar. Whoever would suggest in seriousness that all of the structure built so patiently brick by brick should now be abandoned? Again I would let the United Nations Representative speak for himself. He told us two weeks ago that "the time is past when society can safely take slow decades and centuries to muddle through... adjustments". He said: "Social drift and unsettled disputes" and he mentioned specifically the Kashmir dispute can "now involve mankind", if allowed to go unchecked, "in the swift and wtal tragedy of global war..."

- 88. The United Nations Representative has put before the parties a twelve-point programme. It provides a logical and well-balanced framework in which to carry out the demilitarization upon which the parties themselves have agreed and which they have also agreed is a necessary prelude to the holding of a plebiscite. Through that plebiscite, the parties have also agreed that the people of the State can exercise their right of self-determination.
- 89. My Government feels today, as it did when the United States representative addressed the Council on 10 November 1951, that these twelve points form a solid basis on which the parties can reach agreement. Since last November, Mr. Graham has made progress. It has been slow, but progress there has been. He has formulated the outstanding issues which I stated a minute ago and which are now all that stand between the parties and a completely operative agreement. In one way or another, he tells us, solutions can be found for these problems.
- 90. We were struck by what he said on the fixing of a day for the induction into office of the Plebiscite Administrator. He has called this a linchpin that would integrate his programme. My Government agrees. As one looks around the Council table and sees the two parties to this dispute sitting here with the United

pour que la solution puisse être durable, et il est évident dique un compromis. On chercherait qu'un accord en vain dans e rapport de M. Graham ne serait-ce qu'une allusion à l'idée d'obliger les parties à accepter un accord qui leur imposerait, ainsi qu'à la population du Jammu et Cachemire, un sort qu'elles n'auraient pas décidé elles-mêmes. Tous les efforts de M. Graham tendent à réaliser les conditions qui permettront un plébiscite libre et impartial. Pour reprendre les paroles mêmes que M. Graham a prononcées il y a une quinzaine de jours au Conseil de sécurité [570ème séance]: "En procédant au plébiscite, on tiendrait la promesse faite au peuple du Jammu et Cachemire, qui est digne d'exercer son droit de disposer de lui-même par un plébiscite libre et impartial.'

- Le deuxième principe implicite dans le rapport de M. Graham est qu'il ne faut pas permettre que l'impasse se prolonge, mais au contraire s'efforcer de faire progresser le règlement du problème. A not avis, le ten s ne travaille pour aucune des deux parties. L'une ou l'autre pense peut-être que le temps joue d'une manière ou d'une autre en sa faveur, mais les retards et les déceptions ne sont pas ses alliés: ils sont les ennemis mortels des deux parties. Les forces de désordre agissent de l'intérieur et de l'extérieur. Le temps n'est pas un luxe que peuvent se permettre ceux d'entre nous dont les buts et les principes sont essentiellement identiques. Qui pourrait proposer sérieusement d'abandonner maintenant l'édifice construit si patiemment, pierre par pierre? De nouveau je laisserai le Représentant des Nations Unies répondre lui-même. Il nous a dit, il y a une quinzaine de jours: "Les temps sont révolus où la société pouvait, en toute sécurité, mettre des dizaines et des centaines d'années à procéder par tâtonnements... "Les mouvements sociaux et les différends en suspens" — et M. Graham a alors mentionné expressément la question du Cachemire — risquent "maintenant de précipiter l'humanité dans la tragédie brutale et totale d'une guerre mondiale", si l'on ne fait rien pour y remédier.
- 88. Le Représentant des Nations Unies a soumis aux parties un programme en douze points. Ce programme offre un cadre logique et bien équilibré pour effectuer la démilitarisation dont le principe a été accepté par les parties, car elles ont reconnu que la démilitarisation est le prélude nécessaire à l'organisation d'un plébiscite. En acceptant ce plébiscite, les parties ont également accepté que la population de l'Etat puisse exercer son droit à disposer d'elle-même.
- 89. Mon gouvernement estime aujourd'hui, comme il l'estimait lorsque le représentant des Etats-Unis a pris la parole devant le Conseil le 10 novembre 1951, que ces douze points forment une base solide pour un accord des parties. Depuis novembre dernier, M. Graham a pu réaliser des progrès. Ces progrès ont été lents, mais réels. Il a défini les questions litigieuses que j'ai rappelées il y a un instant et qui constituent maintenant le seul obstacle qui empêche les parties d'aboutir à un accord pleinement efficace. Selon lui, on peut, d'une façon ou d'une autre, résoudre ces questions.
- 90. Nous avons été frappés par ce que M. Graham a dit au sujet de la détermination d'une date pour l'entrée en fonction d'un administrateur du plébiscite. Il y voyait le joint qui permettrait de faire un tout de son programme. Mon gouvernement pense comme lui. Le simple fait qu'autour de la table du Conseil, nous voyons

Nations Representative, one sees in this fact alone tangible evidence of a desire to settle this case by the peaceful means which Members of the United Nations have obliged themselves to use in the settlement of disputes.

- 91. If we look back to Mr. Graham's report of 15 October 1951, there was agreement on four of these twelve principles. Then, in his report of 19 November 1951 [566th meeting], there was agreement on four more, thus reducing the issues to their bare bones. This is the progress which has been made up to now towards the settlement of the Kashmir question.
- 92. My Government feels that this progress has not been and should not be halted. In the coming weeks we shall look for clear evidence of movement towards settlement of the basic issues. The United States feels that none of the remaining issues is an insurmountable barrier between the parties and a peaceful solution, a Charter solution, an agreed solution. Not lightly should the parties, or any of us, cast away the fabric of agreement as it now exists.
- 93. The Security Council gave its representative a heavy task by its resolution of 30 March 1951 [S/2017/Rev.1], which in paragraphs 3 and 5 instructed him to effect demilitarization and analyse the points of difference between the parties. The Security Council has further instructed him, on 10 November 1951, in paragraph 2 of its resolution [S/2392] of that date: "...to continue his efforts to obtain agreement of the parties on a plan for effecting the demilitarization of the State of Janumu and Kashmir". This is precisely the task upon which Mr. Graham is now engaged.
- 94. Mr. Graham has narrowed the issues to two critical ones, and the emphasis, we feel, must now be put on resolving these two issues. The efforts of the next weeks will either see these issues resolved, or we shall know that patience, persistence and wisdom have once again been unrewarded, except perhaps by frustrations and dilatory manœuvres. In this sense, Mr. Graham's continued effort might justly be described as a final one.
- 95. We agree that Mr. Graham needs no further directive from the Security Council, and we feel that his continued effort will necessarily involve his return to the sub-continent of India and Pakistan, and it will also involve a final report, which I should expect by the end of March, as various representatives have indicated this afternoon.
- 96. On 17 January Mr. Graham told us that negotiation is still the way to a solution of the unresolved issues. He also expressed the view that the time has met with the place and the opportunity to settle this dispute. We agree with this view.
- 97. We would also venture to express the hope that leadership by the parties—indeed, real statesmanship on their part—will open the way to a successful nego-

- les deux parties au différend sièger aux côtés du représentant des Nations Unies, constitue la preuve tangible d'un désir de règler cette question par les moyens pacifiques que les Membres des Nations Unies se sont engagés à employer pour la solution des différends.
- 91. Du rapport de M. Graham en date du 15 octobre 1951, il résultait que l'accord s'était fait sur quatre de ses douze principes. Depuis, le rapport du 19 novembre 1951 [566ème séance] signale que l'accord s'est fait sur quatre autres principes, si bien que les divergences se réduisent à peu de chose. Tels sont les progrès qui ont été jusqu'ici accomplis dans le sens d'un règlement de la question du Cachemire.
- 92. De l'avis de mon gouvernement, ces progrès n'ont pas été et ne doivent pas être arrêtés. Nous voudrions que les semaines à venir nous apportent la preuve que les parties se rapprochent d'un règlement des problèmes fondamentaux. Les Etats-Unis estiment qu'aucun des problèmes restants ne constitue un obstacle insurmontable qui puisse empêcher les parties d'aboutir à une solution pacifique, conforme à la Charte et acceptée d'un commun accord. Ni les parties en présence ni les membres du Conseil ne doivent renoncer à la légère à la procédure actuellement prévue pour aboutir à un accord.
- 93. Par sa résolution du 30 mars 1951 [S/2017| Rev.1], le Conseil de sécurité a confié une lourde tâche à son représentant qui, en vertu des paragraphes 3 et 5, est chargé d'opérer la démilitarisation et d'analyser les points sur lesquels les parties ne sont pas d'accord. En outre, le Conseil de sécurité l'a chargé, le 1er novembre 1951, aux termes du paragraphe 2 de sa résolution datée de ce jour [S/2392]: "...de poursuivre ses efforts en vue d'amener les parties à accepter un plan de démilitarisation de l'Etat de Jammu et Cachemire". Telle est précisément la tâche que M. Graham a maintenant entreprise.
- 94. Grâce au Représentant des Nations Unies, il n'y a plus désaccord que sur deux points critiques; les efforts doivent se concentrer maintenant sur la solution de ces deux problèmes. Les prochaines semaines permettront de les résoudre, ou bien nous constaterons qu'une fois de plus, la patience, la persévérance et la sagesse, au lien de trouver leur récompense, auront abouti à des déceptions et permis des manœuvres dilatoires. C'est dans ce sens qu'on pourrait dire que le nouvel effort que va entreprendre M. Graham est un dernier effort.
- 95. Nous pensons que M. Graham n'a pas besoin de recevoir d'autres directives du Conseil de sécurité et que les efforts qu'il continue à déployer l'obligeront nécessairement à retourner dans la péninsule et à présenter un rapport final, sans doute avant la fin du mois de mars, ainsi que divers représentants l'ont indiqué cet après-midi.
- 96. Le 17 janvier, M. Graham a dit au Conseil que la négociation restait toujours le moyen de résoudre les questions en suspens. Il a également exprimé l'opinion que le moment était venu de régler ce différend et que toutes les circonstances s'y prêtaient. Nous pensons comme lui.
- 97. Pour conclure, j'exprimerai l'espoir qu'il se trouvera, des deux côtés, des chefs— de véritables hommes d'Etat—qui assureront le succès de ces négociations et

- tiation and a speedy solution of this dispute which, in our view, has too long remained unsolved.
- 98. The PRESIDENT (translated from French): Since no further representatives wish to speak, I shall declare the meeting adjourned.
- 99. I understand from the Secretariat that we shall be able to meet tomorrow afternoon at 3 o'clock. If there are no objections, the Council will next meet at 3 p.m. on Thursday, 31 January 1952.

The meeting rose at 6.25 p.m.

- le règlement rapide d'un différend qui, à notre avis, est resté trop longtemps sans solution.
- 98. Le PRESIDENT: Personne ne demandant plus la parole, nous alions lever la séance.
- 99. Le Secrétariat m'informe que nous pourrons nous réunir demain à 15 heures. Si aucune objection n'est soulevée, la prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 31 janvier 1952, à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 25.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARBENTINA — ARGENTINE Editorial Sudamericana S. Aisina 300, Buenos Aires. AUSTRALIA — AUSTRALIE H. A. Boddard (Pty.), Ltd., 255a George Street, Sydney, N.S.W. BELGIUM — BELGIQUE Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue de Persil, Bruxelies. W. H. Smith & Son 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxeller Bruxelles. BOLIVIA — BOLIVIE Libreria Científica y Literaria, Avenida 16 de Julio 216, Casilia 972, La Paz RAZIL — BRESIL Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Calxa Postal 3291, Rio de Janeiro. GANADA — CANADA The Ryerson Press, 299 Queen Streat West, Toronto. CEYLON — CEYLAN
The Associated Newspapers of Ceylon,
Ltd., Lake Heuse, Colombo. CHILE — CHILI Libreria Ivens, Calle Moneda 82?, Santlago. CHINA - CHINE The Covamercial Press, Ltd., 211 Honan Road, Shanghai. COLOMBIA — COLOMBIE Libreria Latina Ltda., Apartado Aéreo 4011, Pogotá. COSTA RICA --- COSTA-RICA Treg: Hermanos, Apartado 1313, San José. CUBA La Casa Belga, René de Smedt, O'Reilly 455, La Habana. CZECHOSI OVAKIA — TCHECOSLOVAQUIE Československý Spisovatel Národní Třída 9, Praha 1. DENMARK - DANEMARK Munksgaard, Einar Mu København. Nørregade 6, DOMINICAN REPUBLIC — REPUBLIQUE DOMINICAINE Librería Dominicana, Calle Mercedes No. 49, Apartado 656, Ciudad Trujillo.

ECUADOR -- EQUATEUR Muñoz Mermalios y Cia., Plaza del Teatro, Quito.

EGYPT — EGYPTE Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 SH. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR Manuel Navas y Cia. "La Casa del Libro Barato" la Avenida sur num. 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ETHIOPIE Agence Ethiopienne de Publicité, Box 8, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE Akateminen Kirjakauppa, 2, Keskus-katu, Heisinki. FRANCE Editions A. Pedone, 13, rue Souffiot,

GREECE — GRECE
"Eleftheroudakis," Librairie Internatio-nale, Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA Goubaud & Cia. Ltda. 5a Avenida sur num. 28, 2 do Piso, Guatemaia City

ITIAH Max Bouchereau, Librairie "A la Cara-velle." Bolte postale 111-B, Port-au-

HONDURAS Libreria Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

ICELAND — ISLANDE Bokaveziun Sigfusar Eymundsonnar Austurstreti 18, Reykjavik.

INDIA --- INDE Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.

INDONESIA — INDONESIE Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta. IRAQ --- IRAK Mackenzie's Bookshop, Booksellers and

Stationers, Baghdad. IRAN

IRAN Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Teheran. IRELAND — IRLANDE Hibernian General Agency Ltd., Commer-cial Buildings, Dame Street, Dublin.

Leo Blumstein, P.O.B. 4154 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

TTALY — ITALIE
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.
LEBANON — LIBAN
Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA J. Momolu Kamara, Gurley and Front Streets, Monrovia. LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Place Guillaume, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE Editorial Herries, S.A., Ignacio Maris-cal 41, Mexico, D. F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage. NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zea-land, G.P.O. 1011, Wellington. NICARAGUA Dr. Ramiro Ramirez V., Agencia de Publicaciones, Managua, D. N. NORWAY — NORVEGE Johan Grundt Tanum Forlog, Kin. Augustgt. 7A, Oslo. **PAKISTAN**

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi. Publishers United Limited, 176 Publishers Unit Anarkali, Lahore.

PANAMA José Menéndez, Agencia Internacional de Publicaciones, Piaza de Arango, Panamã.

PERU --- PEROU Libreria Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co., 132 Riverside, San Juan, Rizai.

PORTUGAL Livraria Rodrigues 186, Rua Aurea, 183, Lisboa.

SWEDEN — SUEDE C. E. Fritze's Kungl, Hofbokhandel A-B Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND --- SUISSE Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève, Buchhandlung Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.

SYRIA --- SYRIE Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAILANDE Pramuan Mit Ltd., 55, 57, 59 Chakra-wat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE Librairie Hachette, 469 Istikiai Caddesi, Beyogiu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA —
UNION SUD-AFRICAINE
Van Schalk's Bookstore (Pty.), Ltd.
P.O. Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI H.M. Stationery Office, P. O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops at London, Belfast, Birmingham, Bris-tol, Cardiff, Edinburgh, and Manchester).

UNITED STATES OF AMERICA ETATS-UNIS D'AMERIQUE International Documents Service, Columbia University, Press, 2960 Broadway, New York 27, New York.

Oficina de Representación de Editoriales, Prof. Héctor D'Ella, Av. 18 de Julio 1333, Esc. 1, Montevideo.

VENEZUELA Escritorio Pérez Machado, Conde a Piñango 11, Caracas.

YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE Drzavno Preduzece Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

United Nations publications can further be obtained from the following booksellers: AUSTRIA — AUTRICHE B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4,

GERMANY — ALLEMAGNE
Buchhandlung Elwert & Meurer, Hauptstrasse, 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse, 14,
Köln-Junkersdorf.
Alexander Horn, Spiegelgasse, 9,
Wiesbaden.

Salzburg. JAPAN — JAPON Maruzen Co., Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo Central.

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les publications des Nations Unies peuvent égalemens être obtenues aux adresses ci-dessous: SPAIN — ESPAGNE Organización Técnica de Publicidad y Ediciones, Sainz de Baranda 24,

y Edica Madrid. Libreria Bosch, 11 Ronda Universidad, Barceiona.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Nations Unies, New-York (Etats-Unis) ou à la Section des ventes, Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

[51-B]